

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 27 (1942)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.—; abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50. Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et Rédaction :

Tél. 2.73.81

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall.

Tél. 2.83.90

Impression :

A. Bovard-Giddey (M. Girod, successeur), Lausanne

Le 39^{me} Congrès Raiffeisen Suisse

26 et 27 avril 1942, à Bâle

**Une manifestation réconfortante de solidarité et de volonté de résistance du pays,
sur les plans économique et spirituel.**

Grâce à son dynamisme et à ses réalisations, le mouvement raiffeiseniste suisse a conquis une place importante dans l'économie du pays. Aussi ses réunions annuelles débordent-elles depuis plusieurs années déjà du cadre ordinaire d'une simple assemblée de délégués d'une organisation économique pour devenir de véritables démonstrations d'un mouvement populaire de renaissance des forces vives de la nation, de véritables manifestations nationales.

Tel avait été particulièrement le cas l'an dernier du congrès de Lucerne avec son acte commémoratif sur l'histoire de la prairie du Grutli. Tel a été également le cas cette année du congrès de Bâle, dans le cadre de la Foire suisse.

Plus de 1200 raiffeisenistes sont venus de toutes les régions du pays dans l'accueillante cité du Rhin pour délibérer des affaires de l'Union et resserrer les liens de fraternité confédérale. 1200 raiffeisenistes ! Et il y en aurait eu 1500 s'il avait été possible de tenir compte de toutes les inscriptions ; malheureusement les difficultés de logement ont pour la première fois obligé l'Union à appliquer également ici des « restrictions » en limitant la participation de chaque Caisse au maximum statutaire.

Les manifestations du congrès se sont toutes déroulées dans l'ambiance de compréhension mutuelle, de solidarité et d'union nationale qui est le propre de nos congrès.

C'est toujours un magnifique spectacle que cette réunion de raiffeisenistes, visiblement heureux de prendre contact entr'eux, d'enregistrer les beaux résultats obtenus au cours d'une année de dur travail, d'échanger des idées et de se grouper autour de leurs chefs. Dans les temps troublés que nous traversons, il est particulièrement réconfortant de voir ces paysans brunis, pionniers de l'actuelle « bataille des champs » voisinant avec les représentants des classes artisanes, ouvrières, avec des ecclésiastiques, instituteurs, fonctionnaires, pour chercher en commun les moyens de fortifier toujours plus la classe moyenne de notre pays.

La manifestation de Bâle a été avant tout une nouvelle *revue imposante des volontés réalisatrices et des forces constructives de notre mouvement coopératif*. Les raiffeisenistes ont affirmé à nouveau, à l'heure grave présente, la volonté de s'unir toujours plus étroitement et de collaborer de toutes leurs forces intellectuelles et physiques au maintien de l'existence et de l'indépendance de notre patrie.

Mais le congrès de Bâle a été plus encore. Il a été une *manifestation de solidarité et de collaboration entre les différents secteurs de l'économie nationale*. Les raiffeisenistes, qui représentent principalement l'agriculture du pays, les classes rurales, sont venus prendre contact, à l'heure grave actuelle, avec les autres branches de l'activité nationale, constater le travail acharné qui s'y accomplit aussi et témoigner ainsi leur solidarité et leur volonté de lutter en commun pour assurer l'existence du pays. Cette prise de contact était réconfortante et salutaire, car la solidarité est pour nous, suisses, la meilleure sauvegarde.

Le congrès de Bâle a été aussi une touchante *manifestation patriotique*. Démonstration de splendide unité, de concorde entre citoyens suisses, manifestation d'union qu'aucun dissolvant n'entame malgré la diversité des races, des langues et des conceptions politiques. En plus de son action directe, économique et sociale, le raiffeisenisme constitue un facteur important de meilleure rénovation nationale et de conservation de la Suisse libre et démocratique qui nous est chère.

Le congrès de Bâle a été une *manifestation de joie, de reconnaissance, de sain optimisme*. Reconnaissance envers Dieu qui protège si manifestement notre œuvre comme notre pays. Manifestation de reconnaissance envers tous ceux qui œuvrent dans le pays: les caissiers, les membres des comités, les 60.000 membres qui soutiennent leur œuvre paci-

fique. Manifestation de sain optimisme aussi, car derrière les résultats acquis perce la ferme résolution de notre pays tout entier de rester étroitement uni pour se rendre maître des difficultés de notre temps et d'en triompher avec une énergie décuplée.

De tout cela, nous en trouvons l'expression dans tous les différents actes officiels du Congrès.

Dans la soirée de réception, fête du cœur, de l'amitié, de la fraternité, où des orateurs ont exalté dans les quatre langues nationales la patrie et l'union indissoluble entre Confédérés.

Dans la visite à la Foire suisse, cette synthèse du génie, de l'esprit d'initiative, de la force d'adaptation et de l'effort persévérant que déploient l'industrie, le commerce, les arts et les métiers pour se maintenir en dépit des inouïes difficultés de l'heure présente.

Et, enfin, dans l'imposante assemblée générale du lundi matin au Cinéma Palace qui se déroula avec dignité, dans le calme et la confiance qu'appelle tout naturellement une œuvre qui prospère. Il résulte des rapports présentés que la situation de notre mouvement est saine et forte et qu'en dépit des temps difficiles elle poursuit normalement son développement. Les progrès réalisés l'an dernier sont même les plus importants qui aient été enregistrés jusqu'ici dans les annales de l'Union. Ils sont réconfortants, parce qu'ils témoignent des excellentes dispositions de notre classe rurale. La décision concernant la création d'une coopérative de cautionnement a montré que les raiffeisenistes savent prendre leurs responsabilités et n'hésitent pas à aborder de face les difficultés et savent les résoudre. Le vote à ce sujet a été une manifestation de confiance et de collaboration envers les dirigeants.

Une démonstration imposante des classes moyennes et agricoles du pays décidées à défendre leurs existences et celle du pays entier, voilà en résumé ce qu'a été le congrès de Bâle dont nous donnons ci-après un film complet :

Préludes

Déjà fort animée d'ordinaire, la ville de Bâle présente durant la Foire suisse une effervescence toute particulière. Dès le matin des trains bondés ont amené des milliers et des milliers de visiteurs et parmi eux plus de 1200 raiffeisenistes de la Suisse entière, que l'on reconnaît facilement à l'insigne de congrès soigneusement épinglé au revers de l'habit. Pendant deux jours on les verra dans la foule, fiers de montrer qu'ils ne sont pas venus uniquement pour la Foire mais avant tout pour la grande revue annuelle du raiffeisenisme suisse.

Durant l'après-midi les Conseils de l'Union tiennent séance et les organisateurs prennent leurs dernières dispositions. Préparer une réunion de cette importance au milieu de la multitude qu'appelle la Foire suisse n'est pas une mince affaire. Bien que les chambres qui pouvaient être mises à notre disposition dans les hôtels aient été réservées depuis des mois déjà, plus de 500 délégués devront être transportés le soir par train spécial à Rheinfelden et dans d'autres villes pour y loger. Si l'organisation de nos congrès demande un travail considérable, il convient de relever qu'elle est facilitée par l'esprit de discipline intelligente que les délégués apportent à s'annoncer et à se conformer ensuite aux instructions du « quartier-maître » qui préside aux travaux d'organisation.

Dimanche, dès le matin, les premiers délégués circulent dans les rues. Bâle offre naturellement à ses visiteurs des curiosités nombreuses et variées. Les

ponts sur le Rhin, l'Hôtel de ville, sont particulièrement l'objet de l'admiration générale. Mais la vedette de la journée est certainement le jardin zoologique ! Une première visite est faite aussi à la Foire suisse.

La soirée de réception

Selon le programme, le congrès débute officiellement par cette traditionnelle réunion qui a lieu dans la magnifique et spacieuse salle rouge de la Foire suisse, richement pavoisée aux couleurs de la Confédération et des 22 cantons. Cette manifestation se déroulera cette année dans la simplicité, mais dans une ferveur raiffeiseniste et patriotique particulière. La gravité des temps actuels rapproche encore plus fortement les cœurs et les esprits sous le signe de la croix blanche sur fond rouge et on se sent tout particulièrement heureux d'être citoyen de cette belle Suisse démocratique et pacifique. Vers 19 h. 30 une assistance de plus de 1000 personnes animées de cet excellent esprit se presse dans la salle. Des petits drapeaux piqués sur les tables indiquent les délégations des différents cantons. Les plus gros contingents sont naturellement fournis par les Caisses de la Suisse alémanique. Mais les romands sont très nombreux aussi. On reconnaît ici nos amis de Genève, fidèles habitués de nos congrès. Là se trouvent les représentants du pittoresque Valais, ici les délégués des jeunes Caisses de Neuchâtel, ceux du Jura bernois, ceux de Fribourg. Le canton de Vaud est naturellement aussi fortement représenté. On fait fête à la délégation

de la Caisse romanche de Munster, dans l'Engadine, qui a fait plus de 400 kilomètres pour venir à Bâle. On voit des figures connues, celles des « vétérans » de nos congrès et beaucoup de physionomies nouvelles, les jeunes s'intéressant toujours plus à notre cause. Les délégués renouvellent ou font connaissance ; on entend ici les dialectes sonores de confédérés d'outre Sarine. Là le romanche et on peut reconnaître aussi facilement, à leur accent du terroir, les diverses délégations de la Suisse romande. Rapidement naît dans la salle cette ambiance de cordialité, cette chaleur enthousiaste et communicative que l'on retrouve dans toutes les manifestations raiffeisenistes.

Sur la scène où est tendu un immense drapeau fédéral se produiront tour à tour, au cours de la soirée, un chœur d'hommes aux voix puissantes, un excellent orchestre, et naturellement, ce qui ne saurait manquer à Bâle : un corps de fifres et de tambours en grands costumes.

Entre ces diverses productions, toutes hautement appréciées et vivement applaudies par l'assistance, quelques fleurs de rhétorique sont égrenées. C'est tout d'abord M. le Dir. Heuberger, qui souhaite une cordiale bienvenue à l'assistance en faisant usage à cet effet des quatre langues nationales. Après s'être adressé aux représentants de la Suisse alémanique, il a des mots tout particulièrement aimables pour les romands :

« Soyez les bienvenus chers raiffeisenistes des montagnes jurassiennes et neuchâtoises, des bords de la libre Sarine, du beau Léman ou de la vallée du Rhône.

C'est la troisième fois que nous nous réunissons à Bâle. En 1923 nous étions 330, en 1935 900 et aujourd'hui 1200 raiffeisenistes sont venus pour délibérer des affaires de l'Union, pour prendre la nouvelle consigne et se réjouir des résultats enregistrés et des succès obtenus l'an dernier. Le raiffeisenisme suisse a le vent en poupe. Il entraîne constamment dans son sillage de nouveaux adhérents. C'est la troisième fois que nous nous réunissons depuis la guerre. A Genève, en 1940, le congrès avait été une démonstration de sympathie envers la Suisse romande, à Lucerne une démonstration patriotique, cette année à Bâle, il est le symbole de la volonté de collaboration de l'agriculture avec les autres secteurs de l'économie nationale, le symbole de l'union de la campagne et de la ville. « L'argent du village au village » n'est nullement une formule d'autarcie étroite. Elle est, au contraire, une idée large de progrès qui vise à la mise en valeur, au développement et à l'emploi le plus étendu des énergies latentes de la population rurale et du sol dans l'intérêt de l'économie générale toute entière et du bien commun. Le raiffeisenisme rapproche, unit, solidarise. La ferme volonté de maintenir la Suisse est aujourd'hui pour lui un ciment tout particulièrement liant. La Foire suisse inscrit à son fronton : initiative, travail, progrès ! Cette devise est la nôtre aussi.

Cari amici di oltre Gottardo, continue M. Heuberger en italien, *Siete i benvenuti. La gravezza del nostro tempo riunisce sempre più stretto in confederati delle varie lingue. « Liberi et Svizzeri » fu il motto che fecce i vostri padri fedeli Confederati. Libertà e indipendenza per mezzo del aiuto personale deve formare la richiesta economica ne seno delle Rivendicazioni ticinesi.*

Et M. Heuberger termine en romanche :

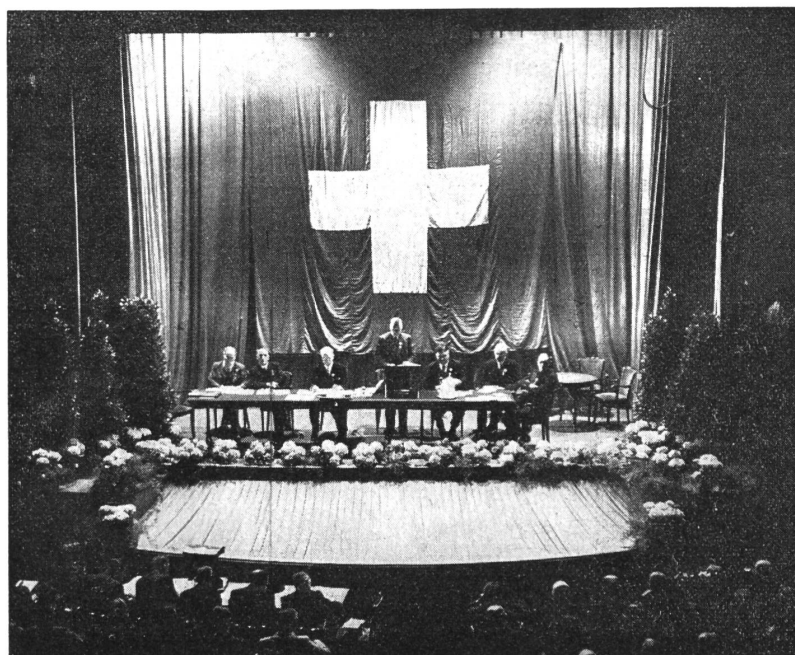
E finalmein in spezial beinvegni a nos cars Romontschs, ils representvuts della quarta lingua. Ei catscha dis ella tiara dils Grischs. Il Grischun se desda. La semenza de Raiffeisen porta fretg ellas vals romontschas.

L'adresse aux romands, tessinois et romanches est particulièrement soulignée par des applaudissements. On peut se rendre compte qu'au sein de l'Union suisse on ne connaît pas de problème de minorités.

Au cours de la soirée divers orateurs exprimeront encore chacun dans sa langue et à sa façon, leur joie et leur enthousiasme.

C'est tout d'abord M. Muller, président de la Fédération de Bâle-campagne qui apporte aux délégués le salut des raiffeisenistes bâlois :

Il souligne que si notre pays n'a heureusement pas été entraîné jusqu'ici dans la tourmente il n'en subit pas moins les répercussions pénibles de la guerre. Plus que jamais il faut que le peuple suisse se



La scène du Cinéma Palace pendant le discours d'ouverture de l'assemblée des délégués

On reconnaît, de gauche à droite : M. GOLAY, membre du Conseil d'administration, M. SCHERRER, vice-président de l'Union, M. HEUBERGER, directeur, à la tribune, M. Dr EUGSTER, président de l'Union, M. MULLER, président du Conseil de surveillance, M. STADELMANN, directeur, et M. l'abbé MONTAVON, membre du Conseil.

montre fort. Il faut tenir bon à tout prix. Dans tous les secteurs de l'économie, il faut tendre les énergies, les volontés, redoubler de labeur. L'agriculture en particulier ne faillira pas à son devoir malgré les tâches accrues qui lui sont imposées. M. Muller rappelle comment, il y a quarante ans de cela, de vaillants pionniers ont répandu la semence de Raiffeisen dans la région voisine de la Birse ou existent aujourd'hui de nombreuses Caisses prospères. Il rend tout particulièrement hommage à la mémoire de M. Thuring, d'Ettingen, qui a été l'un des premiers collaborateurs du curé Traiber et a fondé la première Caisse bâloise. M. Muller termine en émettant l'espoir que les délégués emporteront une bonne impression non seulement de Bâle, mais encore des raiffeisenistes bâlois qui travaillent activement au développement et à la prospérité du mouvement dans leur canton.

La soirée n'eut pas été complète si la voix de la Suisse romande ne s'était pas fait entendre. Bernois d'origine, vaudois de naissance et fixé dans le canton de Neuchâtel, M. Pierre Urfer, président de la Fédération neuchâteloise, est particulièrement bien placé pour le faire :

Il exprime avec chaleur et conviction l'enthousiasme et l'attachement des romands à la cause raiffeiseniste. Il a des mots flatteurs pour Bâle qui a offert si généreusement son hospitalité aux délégués. Il remercie également l'Union non seulement pour l'excellente organisation du congrès mais surtout pour le travail qu'elle accomplit pendant l'année au service des Caisses locales. Les progrès que

réalise le mouvement raiffeiseniste sont réjouissants. Ils témoignent des excellentes dispositions de la classe rurale de notre pays et autorisent la confiance en l'avenir. Les succès remportés, nous les devons aux principes chrétiens qui sont à la base de nos institutions. Ces principes doivent devenir pour chaque raiffeiseniste une réalité de tous les jours. L'importance de nos institutions ne se mesure pas uniquement à l'importance du chiffre d'affaires mais encore et surtout à la somme de leurs valeurs et influences spirituelles. Le bilan moral est aussi important que le bilan matériel ! Un pour tous, tous pour un ! conclut M. Urfer, cette devise nationale doit être le mot d'ordre du raiffeiseniste pour 1942.

M. Rossetti, président (Winznau) se fait ensuite l'interprète des raiffeisenistes de langue italienne et prononce des paroles d'une haute élévation de pensées en rendant spécialement hommage à la mémoire du grand confédéré que fut le conseiller fédéral Guiseppe Motta dont les conceptions humanitaires peuvent servir d'exemple aux raiffeisenistes.

Et pour terminer M. Vincenz, député, de Truns (Grisons) apporte avec éloquence le salut de la Suisse romanche. Il parle en allemand d'abord puis en romanche. L'orateur renouvelle son attachement à la cause mutualiste et exprime les sentiments patriotiques de la population des vallées romanches de notre pays. Il ter-

mine par un vigoureux : *Viva nossa cara biala patria !*

Tous ces discours, intercalés entre les productions musicales, sont chaleureusement applaudis. Tant par leur fond que par leur ton ils donnent tous admirablement l'esprit de cette soirée consacrée à la patrie dans tout ce qu'elle contient pour nous de grave, de fraternel et de charmant. Et la soirée se termine vers 21 h. 30 par l'hymne national chanté par l'assistance :

Gardons avec fierté,
L'arbre au Grutli planté
La Liberté.

L'assemblée des délégués

Les Raiffeisenistes sont matineux. Dès le point du jour ils sont sur pieds. Un radieux soleil printanier invite du reste à une promenade matinale. Hier Bâle avait sa physionomie dominicale. Aujourd'hui elle a repris son visage de chaque jour. En descendant en ville nous traversons le quartier des grandes banques. Nous contemplons les somptueux hôtels de nos grands ...confères. Au début du capitalisme, les échoppes de changeurs existant à Bâle suffisaient à régler les échanges financiers du courant commercial traversant la ville ; mais au XIX^{me} siècle l'industrialisation progressive nécessita la fondation de banques. L'histoire de la grande banque est en somme l'histoire du raiffeisenisme... Comme les banques sont nées d'un besoin manifeste de l'industrie et du commerce les Caisses Raiffeisen sont l'expression d'un naturel besoin actuel de l'agriculture et des classes rurales. La Caisse Raiffeisen comme la banque a aujourd'hui sa place et son rôle dans l'économie du pays.

Les trains du matin ont amené les derniers délégués et les raiffeisenistes qui ont logé à Reinfelden et dans les autres villes du voisinage. Sur le « Pont du Milieu », sur le Rhin, les délégués qui se dirigent vers le local de l'assemblée forment maintenant un véritable cortège.

Et à 9 ¹/₄ heures, après le rapide contrôle des cartes d'entrée et la remise des bulletins de vote, les délégués remplissent jusqu'aux dernières places le « Cinéma-Palace » où se dérouleront les débats de cette 39^{me} assemblée de délégués. La salle est spacieuse, confortable et l'acoustique excellent. Sur la scène fleurie d'hortensias et de lauriers, le président et le vice-président de l'Union ont déjà pris place avec les diffé-

rents rapporteurs. L'écran de la scène est aujourd'hui remplacé par un immense drapeau fédéral sous l'égide duquel se dérouleront les différents actes de la manifestation.

Aux premiers fauteuils, dans la salle, les invités ont pris place avec les autres membres des Conseils de l'Union. Parmi nos hôtes d'honneur nous remarquons M. Maire, président de la Direction de l'Union suisse des sociétés de consommation, M. Huni, ing. agronome, chef de Service au Secrétariat de l'Union suisse des paysans à Brougg, M. le professeur Schwaller, de Fribourg, ancien président du Conseil de surveillance de l'Union. La presse a sa table réservée et est particulièrement bien représentée ; le fait que les grands journaux non seulement de Bâle mais encore de Zurich ont tenu à se faire représenter par leurs plus éminents collaborateurs témoigne de l'intérêt que suscitent aujourd'hui dans les milieux financiers et dans le pays tout entier l'activité et les manifestations raiffeisenistes.

La liste de présence indique que 396 Caisses sont représentées par 1120 délégués venus de 21 cantons. Sur le bureau reposent plusieurs télégrammes et lettres de sympathie d'organisations et personnalités du pays, en particulier de M. le prof. Dr. Laur qui profite de cette occasion pour souligner l'intérêt qu'il porte à notre cause.

Tout à coup l'orgue joue en sourdine le cantique « Grand Dieu nous te louons ». La salle prend un air de solennité. La sonnette présidentielle retentit et le président de l'Union, M. le cons. national Dr. G. Eugster, ouvre l'assemblée en prononçant l'allocution suivante que M. A. Golay, membre du Conseil d'administration, présente ensuite en français :

Discours d'ouverture du Président de l'Union

Messieurs les délégués,
Messieurs les invités,

Salut à vous, Raiffeisenistes, qui êtes accourus à notre appel de toutes les régions de notre chère Patrie, chers confédérés de la Suisse allemande, du pays romand, des vallées romanches, du Tessin.

Je vous salue fraternellement paysans, vigneron, instituteurs, ecclésiastiques, fonctionnaires, artisans, qui avez quitté pour un jour votre labeur quotidien pour venir débattre des affaires de notre belle association nationale.

Soyez tous les bienvenus à notre 39^{me} assemblée générale des délégués.

Le beau choral « Grand Dieu nous te bénissons » a préludé solennellement à nos débats. Nous rendons grâce à Dieu de ce qu'Il a daigné continuer à protéger notre

pays et permettre que nous puissions, en cette troisième année de la plus terrible tragédie des siècles, tenir encore nos assises sous le signe de la paix et délibérer librement.

Nous remercions la Providence, mais nous remercions aussi tous ceux qui, dans le Pays, à quelque titre que ce soit, contribuent à défendre et à assurer l'existence de la Suisse. Nous éprouvons de la reconnaissance aussi à constater qu'en dépit des lourdes difficultés économiques actuelles, le mouvement raiffeiseniste a pu réaliser encore l'an dernier de réjouissants progrès.

Raiffeisenistes,

Une idée suffit pour déclencher une révolution. Une idée suffit pour bouleverser, pour anéantir un monde. Raiffeisenistes, nous servons aussi une idée. Nous sommes des révolutionnaires. Mais la cause dont nous sommes les conjurés est pacifique. Elle ne vise qu'à réaliser le mutualisme au village, spécialement dans le domaine de l'épargne et du crédit. Elle est une croisade pour le bien commun.

Le raiffeisenisme continue aujourd'hui irrésistiblement sa marche à l'étoile. Il poursuivra son offensive pacifique jusqu'à ce que le dernier village suisse ait été conquis à son idéal. Et cette étape atteinte, il ira plus loin encore. Il poursuivra son expansion, en hauteur et en profondeur. Un idéal ne connaît en effet pas de frontières terrestres ou temporelles.

Initiative individuelle, effort personnel ! que ne permettez-vous pas de réaliser, que de satisfaction ne procurez-vous pas ! Se suffire à soi-même, être maître de son sort, est le rêve de chacun. Et ce que chacun ne peut atteindre seul, la solidarité, l'entraide, permet de le réaliser. Ainsi, les plus petites économies réunies et sagement administrées, deviennent une source bienfaisante de crédit pour quantité de gens qui veulent améliorer leur situation, hausser leur état social. Puissance féconde de l'effort personnel et de l'entraide coopérative !

Nous avons réalisé beaucoup déjà. Comme nous nous sentons aujourd'hui déjà robustes, nous éprouvons le besoin de faire plus encore, de donner à nos institutions le moyen d'augmenter toujours les bienfaits qu'elles procurent. C'est ainsi que M. le directeur Heuberger, l'intrépide et inlassable animateur de notre mouvement, vous présentera dans un instant un projet qui sera une nouvelle manifestation de la force agissante et de la solidarité raiffeisenistes.

Ce n'est pas sans raison que nous avons fixé cette année notre congrès à Bâle, et cela pendant la Foire suisse. Cette Foire suisse de 1942, démonstration particulièrement brillante de la puissance créatrice de notre économie nationale, du pouvoir d'adaptation et de l'énergie tenace dont font preuve notre industrie et notre artisanat pour surmonter les difficultés de l'heure.

A notre agriculture incombe la lourde mais belle tâche de pourvoir à l'alimentation du pays. Notre industrie et notre artisanat luttent opiniâtement, de leur côté, pour conserver à nos ouvriers des possibilités de travail en dépit de la pénurie des matières premières. Les uns et les autres ont de lourdes responsabilités. Il est précieux qu'ils puissent prendre ainsi contact, car il faut aujourd'hui de la compréhen-

sion réciproque, de la solidarité entre tous les secteurs de l'activité nationale : Un pour tous, tous pour un !

Effort personnel, solidarité, entraide ! C'est sous ce signe que je place la 39me assemblée générale ordinaire de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen). Puisse-t-elle constituer un fort moëllon de plus au bel édifice raiffeiseniste suisse.

Messieurs, Chers Raiffeisenistes,

Soyez les bienvenus au 39me congrès raiffeiseniste qui se tient à Bâle, la belle et hospitalière cité du Rhin.

Je salue nos vétérans, les pionniers de la première heure, qui voient l'arbre qu'ils ont planté prospérer d'année en année et porter des fruits toujours plus savoureux pour le peuple et le pays.

Je salue aussi chaleureusement les jeunes, espoir de demain. Nos jeunes et ardents collaborateurs sauront garder et faire fructifier l'héritage dans le même esprit et avec le même amour que leurs pères.

J'adresse également une pensée de pieuse reconnaissance à nos fidèles collaborateurs que la mort a fauchés depuis le dernier congrès. J'honore tout spécialement ici la mémoire de deux vaillants pionniers de la première heure : MM. Emile Thuring et Johann Köchli. M. *Emile Thuring*, ancien caissier d'Ettingen, a été l'un des premiers collaborateurs du curé Traber, le promoteur du mouvement Raiffeisen suisse ; il a fait partie du Conseil de surveillance de l'Union de 1906 à 1931 ; le défunt s'est acquis des mérites particuliers comme promoteur de la cause Raiffeisen en Bâle-Campagne. M. *Johann Köchli*, fut le premier caissier Raiffeisen suisse ; pendant 18 ans, il a géré fidèlement la Caisse de Bichelsee sous la présidence du curé Traber et fait également œuvre utile de propagateur.

Honneur et reconnaissance à ces pionniers de la première heure, à ces fidèles artisans de l'œuvre raiffeiseniste dans la période difficile des débuts.

Enfin, j'ai l'insigne honneur de saluer nos hôtes éminents :

M. A. Hüni, ingénieur agronome, Chef de service au Secrétariat suisse des paysans, à Brougg.

M. M. Maire, Président de l'Union suisse des coopératives de consommation, Bâle.

M. le Prof. Victor Schwaller, ancien président du Conseil de surveillance de l'Union, Burgbühl, St. Antoine.

Enfin, je salue les représentants de la presse, en particulier M. le conseiller national Dietschi, Chef-rédacteur de la « National-Zeitung » à Bâle et M. le Dr. Ottiker, de la « Nouvelle Gazette de Zurich », et les remercie de l'intérêt qu'ils portent à nos délibérations.

Et après avoir constaté que la convocation a été faite régulièrement, je déclare ouverte la 39me assemblée générale ordinaire des délégués de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel.

Ces fortes paroles sont vivement applaudies par l'auditoire et immédiate-

ment on passe à la liquidation de l'ordre du jour qui appelle tout d'abord

L'élection du Bureau de l'Assemblée.

La présidence est assumée conformément aux statuts par M. le Dr. G. Eugster, président de l'Union. MM. J. Egger, chef-reviseur et H. Serex, secrétaire-adj. de l'Union, fonctionnent comme secrétaires et M. le Dr. Heuberger comme traducteur.

Sont également proposés et élus par acclamation comme scrutateurs :

1. M. Paul Muller, Oberwil, président de la Fédération de Bâle-campagne.
2. M. Louis Fragnière, membre du Conseil de surveillance de la Caisse de Marly (Fribourg).
3. M. Charles Pletscher, caissier de la Caisse de Schleithem (Schaffhouse).
4. M. Charles Fasser, président de la Caisse de Munster (Grisons).

M. le Dr. Eugster annonce que les débats auront lieu comme d'ordinaire en allemand et en français.

Il donne immédiatement la parole à M. Jos. Stadelmann, directeur, qui monte à la tribune pour la lecture du rapport sur l'activité de la Caisse centrale. Ce rapport est présenté ensuite en français par M. A. Golay, membre du Conseil d'administration.

Rapport sur l'activité de la Caisse centrale.

Monsieur le président,
Messieurs les invités,
Messieurs les délégués

Permettez-moi quelques brefs commentaires au sujet des comptes et bilan qui vous ont été soumis.

Malgré l'extension funeste des hostilités mondiales, le marché suisse de l'argent n'a pas subi, l'an dernier, de sensibles modifications. La caractéristique de 1941 a été une nouvelle baisse des taux d'intérêts sur le marché des capitaux. Ainsi, le rendement moyen des fonds publics qui était encore de 3 ½ % au début rétrograda à 3 % à la fin de l'année.

Durant l'exercice écoulé, notre Caisse centrale a vu croître son chiffre d'affaires et augmenter considérablement son bilan. Par contre, le bénéfice n'a pas progressé dans une proportion adéquate. Cela provient du fait que le défaut d'occasions appropriées de placement des fonds nous a obligés à maintenir des encaisses considérables, variant entre 7 et 12 millions, qui ont entraîné logiquement d'importantes pertes d'intérêts. Notre Caisse centrale a naturellement des possibilités de gain li-

mitées. Elle ne peut pas, comme une banque, traiter toutes sortes d'affaires. Seule une politique de placement prudente et éprouvée peut entrer en ligne de compte pour elle. Comme centrale de virement des Caisses affiliées, elle doit en premier lieu constituer la *réserve de liquidité imposée par la loi*. Ceci l'oblige à maintenir constamment un très gros portefeuille de fonds publics. Or, les expériences des dernières décennies ont démontré que même les titres d'emprunt de moyenne durée sont sujet à des fluctuations de cours les plus sensibles. De ce fait, l'achat de titres appropriés n'est pas une tâche facile à l'heure présente d'extraordinaire liquidité monétaire. Selon le baromètre de la bourse, les papiers-valeurs à court terme de 1-2 ans, n'offrent actuellement qu'un rendement net de ½ à ¾ %. Les titres d'emprunts qui composent notre portefeuille de fonds publics figurent tous au bilan au dessous du cours légal de décembre et les obligations de caisse sont bilancées sur la base d'une rente de 3 ½-4 %. La question de la qualité des titres prime toujours chez nous celle de la rentabilité. Seuls des titres de tout premier choix entrent en ligne de compte pour nous et nous visons également à obtenir une bonne et large répartition des risques, tout spécialement en ce qui concerne les placements bancaires.

À côté de ce portefeuille des fonds publics et titres qui représente le 40 % du bilan, nous avons encore comme principaux postes actifs les *créances hypothécaires* et les *prêts et crédits aux communes et autres corporations de droit public*.

Nos débiteurs hypothécaires sont tous de qualité. Le fait que les intérêts en souffrance n'atteignent, au 31 décembre, que la modeste somme de Fr. 8000.— pour plus de 30 millions de créances, prouve que ces débiteurs sont non seulement solvables, mais encore hommes d'ordre et de discipline. Ensuite de la concurrence énorme que se font sur le marché hypothécaire les banques, les sociétés d'assurance et même les particuliers, il est devenu excessivement difficile de trouver des occasions appropriées de placement. Nous mettons tout en œuvre pour nous procurer de bons titres hypothécaires sur des exploitations rurales et effectuons toujours avec prédilection des crédits aux entreprises d'améliorations foncières afin de faire profiter la campagne de l'argent qui en provient. Nous vous saurions gré si vous pouviez nous aider dans cette tâche. Lors des prêts hypothécaires, nous nous en tenons autant que possible à de petits et moyens objets, afin d'écarter d'emblée tout gros risque. C'est ainsi qu'aucun de nos prêts hypothécaires ne dépasse Fr. 250,000.— et que la plupart d'entr'eux n'excèdent pas Fr. 100,000.—.

Les *prêts et crédits en compte courant* se montent à Fr. 4,2 millions. Ce poste ne comporte aucune affaire à l'étranger et les avances non gagées se bornent à quelques centaines de mille francs de crédits d'exploitation à des Fédérations coopératives agricoles. Les prêts garantis par des bons cautionnements se montent à Fr. 206,000.— seulement. Tout le reste est couvert par des gages d'ordre réel.

Lors de la distribution des crédits, la Caisse centrale observe les mêmes princi-

pes éprouvés qui sont préconisés aux Caisses affiliées. Les investissements sur des fabriques, hôtels ou grosses maisons commerciales sont également considérés par l'Union comme sortant de son domaine d'activité.

Au cours des cinq dernières années, la somme du bilan de la Caisse centrale a augmenté de 50 millions. Il est compréhensible que le fonds de réserve n'a pas pu suivre ce développement extraordinairement rapide. Or, tout investissement d'argent, si prudemment effectué soit-il, comporte néanmoins certains risques et aléas. Il me suffira de signaler comme exemple les pertes que peuvent provoquer les fluctuations de cours des fonds publics et titres d'emprunts. La plus prudente des politiques dans l'achat des valeurs à terme moyen n'empêchera ainsi jamais qu'en cas de revirement des taux, des amortissements importants ne soient nécessaires avec un portefeuille de fonds publics de l'envergure de celui que nous possédons. *C'est pourquoi la constitution de réserves adéquates reste une exigence particulière de l'heure présente.* Notre Caisse centrale doit faire preuve, dans ce domaine aussi, d'une grande prévoyance.

Enfin, j'aimerais mettre encore brièvement en relief certains avantages spéciaux d'ordre matériel procurés aux Caisses Raiffeisen par la Caisse centrale durant l'année écoulée.

Depuis nombre d'années, les banques ne se bonifient réciproquement plus d'intérêts pour leurs avoirs bancaires. La Caisse centrale a par contre encore bonifié aux Caisses un intérêt moyen en compte courant (2-1 ½ %) ce qui représente, après défalcation de la commission, une somme de Fr. 436,000.—. Au surplus, la Caisse centrale a toute l'année accepté à intérêt sans aucune restriction, les fonds que lui ont transmis les Caisses, cela bien que faute de possibilités d'emploi approprié, elle devait en garder une bonne partie en caisse ou en compte de virement sans intérêt auprès de la Banque nationale.

Nous avons également accepté en compte à terme ou en compte de dépôts tous les capitaux que les Caisses désiraient placer, et cela toujours aux taux usuels en banque. Et il faut relever que ces placements offrent aux Caisses le précieux avantage d'être exonérés de tous les impôts et droits fédéraux, ce qui représente pour elles, pour 1941, un bénéfice de Fr. 84,000.—. C'est un privilège considérable pour les Caisses que de pouvoir placer ainsi leurs capitaux sans emploi. Elles sont ainsi dispensées du souci d'acheter des titres d'emprunt et préservées des pertes de cours inhérentes à toute souscription publique.

La Caisse centrale, de son côté, a toute peine à placer, à terme moyen, même partiellement, à des conditions rémunératrices les capitaux qui lui parviennent en abondance. Les banques cantonales, auxquelles nous offrons en premier lieu ces fonds les ont toutes refoulés l'an dernier, de sorte que nous avons été contraints de les convertir en fonds publics et titres à terme moyen, offrant un rendement bien inférieur à celui que nous bonifions nous-mêmes aux Caisses.

La Caisse centrale a également participé par Fr. 110,000.— aux frais de revision des Caisses affiliées.

Tous ces avantages matériels spéciaux procurés par la Caisse centrale aux Caisses affiliées en 1941 se montent ainsi au total de Fr. 626,000.—, cela indépendamment du taux de 5 % bonifié aux parts d'affaires, taux également supérieur de 1 % à celui des premières participations bancaires. Ces chiffres démontrent que la Caisse centrale s'applique à justifier par des avantages tangibles la confiance que les Caisses veulent bien lui accorder. Le fait que les frais généraux ne constituent qu'un tiers pour cent du bilan prouve aussi que la Caisse centrale possède une administration des plus économes dont profite l'ensemble des Caisses.

Messieurs,

A l'heure actuelle de pléthore d'argent, nombre de Caisses auraient certainement de la peine à subsister sans les avantages et l'appui que leur procure la Caisse centrale. Cette dernière est en quelque sorte l'épine dorsale du mouvement. Toute la politique de l'Union s'inspire de ces principes directeurs : Rendre service aux Caisses et augmenter la capacité d'action du raiffeisenisme suisse !

Pour terminer, nous remercions tous nos collaborateurs ; nous remercions les Caisses affiliées pour leur coopération fidèle à l'édification de la belle œuvre Raiffeiseniste qui s'épanouit chaque année davantage. Le Raiffeisenisme suisse montre que même les entités les plus modestes sont capables de réaliser quelque chose de grand, lorsqu'elles coordonnent intelligemment leurs efforts sous le signe de l'union et de la solidarité.

A M. Stadelmann succède à la tribune M. J. Heuberger, secrétaire général de l'Union, qui, en sa qualité de directeur de l'Office fiduciaire et de revision de l'Union présente dans les deux langues le

Rapport sur l'activité de l'Union et de l'Office de revision.

Monsieur le président,
Messieurs les invités,
Messieurs les délégués,

Durant les trois derniers mois, dans plus de 700 villages du pays, les organes dirigeants des Caisses affiliées ont tenu leurs assemblées générales annuelles et ont donné connaissance à leurs membres des brillants résultats réalisés presque partout l'an dernier. Aujourd'hui, m'incombe l'agréable devoir de proclamer brièvement les données concernant l'ensemble du mouvement Raiffeisen suisse.

C'est dans des sentiments de vive satisfaction et de haute estime que je m'acquiesce de cette mission. Malgré les difficultés sans cesse grandissantes causées par la situation actuelle, nos Caisses ont accompli l'an dernier un excellent travail coopératif qui

met en relief non seulement la volonté et la capacité de réalisation de notre population rurale, mais souligne encore son esprit de sacrifice, son dévouement, ceci à une époque qui soumet ses forces physiques et morales à une rude épreuve.

1941 s'inscrit dans nos annales comme une année de grands succès.

32 fondations ont eu lieu, portant le nombre des Caisses affiliées à 704. (Et comme 16 nouvelles Caisses ont été encore constituées au début de la nouvelle année, l'Union compte aujourd'hui 720 coopératives d'épargne et de crédit). Aucune sortie ou exclusion n'est intervenue. Les Caisses Raiffeisen suisses, disséminées sur le territoire des 22 cantons, groupent actuellement 66,149 membres, soit 2625 de plus qu'en 1940. Le nombre des livrets d'épargne a progressé de 11,508 pour passer à 236,699.

Mais le progrès le plus marquant est celui du bilan qui accuse une augmentation record de 36,2 millions de francs, soit de 8 %. Les capitaux que gèrent les Caisses se montent ainsi à 486,3 millions. Pas moins de 916,000 opérations ont été traitées pour une somme globale de 867 millions de francs, ce qui représente 128 millions de francs de plus qu'en 1940.

L'accroissement extraordinaire du bilan est dû essentiellement à l'augmentation des fonds confiés par le public. L'épargne a progressé de 20 millions, le compte courant de 9 millions et les obligations de 6 millions. Cet apport élevé de nouveaux capitaux a été favorisé d'une part par l'amélioration de la situation de l'agriculture et d'autre part aussi par la manifestation accrue du sentiment de solidarité de nos populations agricoles et de la confiance croissante que ces dernières portent à leurs Caisses qu'elles administrent elles-mêmes et qui affirment toujours plus leur valeur et leur capacité d'action féconde.

Par suite des besoins réduits de crédit des membres, les Caisses ne sont pas parvenues à utiliser immédiatement tous ces abondants capitaux dans leur rayon d'activité. 13 millions de francs cependant ont été placés en prêts hypothécaires qui ascendent maintenant à 291 millions. Les avances aux communes ont absorbé 1,4 million et atteignent 27,7 millions, tandis que les comptes courants aux particuliers s'inscrivent au bilan par 37 millions, soit 1 million de plus que précédemment. 20 millions de francs, sans possibilités immédiates d'emploi, ont été versés temporairement à la Caisse centrale, qui s'est avérée, une fois de plus, comme le véritable bijou de notre mouvement.

La rentrée des intérêts est satisfaisante ; les impayés n'atteignent que Fr. 2,083,000.— dont la grosse partie ne doit encore pas être considérée comme étant en souffrance.

L'amortissement des dettes, auquel nous vouons un soin particulier comme moyen de désendettement, a accusé aussi de notables progrès. L'amortissement des dettes dans les périodes d'améliorations économiques est un acte de prévoyance qui permettra de parer aux revirements certains d'après guerre sans avoir recours à l'aide de l'Etat.

La liquidité n'a encore jamais été si con-

sidérable. Les disponibilités et les actifs facilement réalisables représentent presque le 20 % de la somme du bilan, contre 14,2 pour cent en 1940. A la fin de l'année, 630 Caisses étaient créancières et 74 seulement débitrices de l'Union.

La proportion entre les *fonds propres* et la somme du bilan a légèrement diminué ensuite de la forte progression des fonds étrangers. Cette proportion est de 5,45 % alors qu'elle était de 5,53 % l'année précédente. A l'occasion de récentes négociations avec la Commission fédérale des banques, il a été prévu que l'obligation d'effectuer des versements complémentaires que l'on se propose d'introduire dans les nouveaux statuts normaux pourra être prise en considération pour la détermination des fonds propres.

Avec une marge moyenne de 0,7 % entre les taux débiteurs et créanciers et après bonification d'un intérêt moyen de 4,63 % aux parts sociales, le *bénéfice global* a été de Fr. 1,233,513.—. Les réserves augmentent ainsi à 18,7 millions et représentent le 4 % de la somme du bilan.

Les amortissements effectués se montent à Fr. 91,805.40 dont Fr. 75,888.20 pour les immeubles propres des Caisses et le mobilier et Fr. 15,000.— seulement comme pertes sur comptes débiteurs. Les impôts ont exigé Fr. 486,177.—. En outre, nos Caisses ont perçu et livré à Berne Fr. 1,023,000.— de droit de timbre, impôts sur les coupons et impôts à la source.

Les *frais d'administration* ont été de Fr. 862,537.19 soit de 0,18 % sur un total de frais généraux de Fr. 1,9 million constituant le 0,40 % de la somme du bilan. Ces chiffres modestes soulignent le caractère utilitaire de nos institutions, ainsi que la valeur de leur organisation technique simple, bien appropriée et sûre.

Malgré les nombreuses entraves causées par le service militaire du personnel, le *programme de revision* a pu être à peu près intégralement exécuté. Au total, 684 Caisses ont été soumises à l'improviste à la revision professionnelle. Le résultat général est très satisfaisant. Les revisions ont démontré que les organes des Caisses locales, composés presque exclusivement de laïcs en matière bancaire, sont presque partout à la hauteur de leur tâche, malgré les exigences nouvelles résultant de l'introduction de l'impôt fédéral à la source et du formalisme actuel croissant. Au 1er mars, plus du 90 % des Caisses avaient fait parvenir à l'Union leurs comptes annuels, impeccablement établis, performance qui fait particulièrement honneur à nos caissiers.

Les bilans des 700 Caisses peuvent tous être considérés comme intacts. Aucun assainissement ou débâcle n'est à craindre à l'avenir encore. Un certain nombre de Caisses ont pu commémorer le 25me, 30me et même 40me anniversaire de leur fondation, sans n'avoir jamais eu de perte à déplorer. Les principes éprouvés qui constituent les piliers de base de l'édifice raiffeiseniste suisse ont prouvé, une fois de plus, leur solidité et démontré que nous devons continuer à nous reposer sur eux.

Les *services auxiliaires* de l'Union ont tous déployé une intense activité. Le ser-

vice de l'économat a eu à satisfaire à un nombre croissant de commandes. Le service du contentieux est toujours plus apprécié et mis à contribution. Le Secrétariat, avec son secteur de l'information et de la propagande, voit sa besogne augmenter chaque année et la presse de l'Union augmente son tirage et l'intérêt qu'elle suscite. De leur côté, les Fédérations cantonales ont toutes déployé une activité intense et féconde.

En résumé, le mouvement raiffeiseniste suisse est partout sous le signe de l'expansion et de l'affermissement intérieur.

Messieurs les délégués,

Chers Raiffeisenistes,

Nous vous avons renseigné ainsi brièvement sur les fruits de votre activité et sur notre travail. Le rapport annuel imprimé, accompagné du tableau statistique des bilans des 700 Caisses affiliées, qui paraîtra au cours du mois prochain, vous donnera tous les détails que vous pourriez désirer encore.

D'une manière générale, on peut constater avec satisfaction que partout un travail considérable a été accompli avec succès. Cela a été possible grâce au bel esprit coopératif qui règne au sein des organes dirigeants des Caisses locales et non en dernier lieu aussi grâce aux bonnes, on peut dire même cordiales relations, basées sur l'estime et la confiance réciproques, qui existent entre les Caisses et l'Union. Derrière les chiffres proclamés, se cache une somme inappréciable de volontés personnelles, d'efforts individuels, facteurs primordiaux d'existence et de durée de tout véritable état démocratique. L'œuvre de l'an dernier est aussi digne de réjouir tous ceux qui y ont coopéré parce qu'elle représente un déploiement considérable d'altruisme, de dévouement, de désintéressement, d'amour fraternel, de résistance tenace qui fait honneur à notre paysannerie suisse et qui permet d'envisager l'avenir avec confiance.

Raiffeisenistes,

Un an de labeur opiniâtre, un an de travail fécond est derrière nous. En servant la renaissance et le progrès économique et social de nos populations rurales, nous contribuons au maintien de la liberté et de l'indépendance de notre chère Patrie.

Nous rendons grâce à Dieu de ce qu'il nous a permis de poursuivre dans la paix notre œuvre raiffeiseniste, œuvre sociale inspirée des préceptes de la doctrine chrétienne. Nous exprimons notre gratitude à tous nos collaborateurs, tout là-bas dans les Caisses ; nous remercions les 700 caissiers modestement rétribués, les 6000 membres des organes dirigeants qui œuvrent partout avec un désintéressement complet pour la bonne cause. Nous remercions aussi le personnel de l'Union qui a accompli fidèlement sa tâche et contribué aux magnifiques résultats obtenus.

Que Dieu protège notre chère Patrie !

Que Dieu protège notre florissante œuvre raiffeiseniste !

Le rapport du Conseil de surveillance est présenté en allemand par M. A. Muller, président, et un résumé en français par M. l'abbé Montavon, membre du Conseil de surveillance. En voici le texte intégral :

Rapport du Conseil de surveillance sur l'exercice 1941.

Monsieur le Président,
Messieurs et Chers Raiffeisenistes,

L'année 1941 a apporté une nouvelle extension de la guerre ; elle fut une année de combats gigantesques en Europe et sur d'autres continents, une année de misères indescriptibles pour nombre de peuples. Favorisée par sa neutralité, ses traditions séculaires et sa structure politique, la Suisse est restée un îlot de paix au milieu de la tempête.

Le grand déploiement économique agricole de l'an dernier a provoqué un nouvel et imposant essor des Caisses Raiffeisen locales et de notre Caisse centrale.

Au nom du Conseil de surveillance, j'ai la vive satisfaction d'annoncer des résultats et des progrès qui sont dignes de nous combler tous de joie et de reconnaissance, mais qui accroissent en même temps nos devoirs. Car, loin de nous plonger dans une vanité béate, ces succès stimuleront au contraire en nous le sens d'une responsabilité accrue et la volonté inébranlable de poursuivre sans relâche notre tâche en dépit de toutes les critiques négatives et des obstacles qui peuvent nous être opposés. Nous voulons avant tout maintenir le mouvement raiffeiseniste sain et fort. Or, comme les lois de l'économie veulent souvent que les plus belles ascensions soient coupées de temps d'arrêt, voire même de reculs, nous devons rester fermes comme le granit de nos montagnes et nous *attacher à nos principes raiffeisenistes* tout comme le lierre s'agrippe au chêne. Ce qui est salutaire ne se périme jamais, ce qui a fait ses preuves ne doit pas être rejeté. Les principes raiffeisenistes survivront dans tout ordre nouveau.

Conformément aux prescriptions de la loi sur les banques, le Conseil de surveillance a effectué, en collaboration avec la société fiduciaire REVISA, un contrôle approfondi des comptes et du bilan de 1941 de la Caisse centrale. Nous pouvons déclarer que, dans la forme et le contenu, les comptes annuels sont conformes aux prescriptions légales, statutaires et réglementaires. Outre 3 revisions partielles effectuées en cours d'année, nous avons procédé durant 6 jours à une analyse approfondie du bilan ainsi que du compte de profits et pertes. Tous ces contrôles ont été effectués avec l'assistance d'un expert compétent délégué par la REVISA. Je considère en effet que seul un professionnel en matière de technique bancaire peut constituer une instance de revision absolument qualifiée ; tout autre organe ne joue qu'un rôle complémentaire. Les revisions furent facilitées par la présentation d'inventaires et de tableaux spécifiques clairement établis. Nous n'avons aucune observation d'ordre matériel à présenter ; au contraire, le résultat de nos contrôles est très satisfaisant. Tous

les postes prépondérants du bilan sont en progrès. La somme du bilan a augmenté de Fr. 21,783,464.79 pour passer à Fr. 107,553,511.22. Ce développement record met admirablement en lumière la confiance dont notre Caisse centrale est l'objet. Il convient certes d'ajouter que ce résultat a été favorisé par la pléthore monétaire générale et la meilleure rentabilité agricole. L'augmentation du bilan résulte dans la proportion du 90 % des apports de capitaux des Caisses affiliées. Ce poste a progressé de 19,5 millions. Notre Caisse centrale est donc restée fidèle à son rôle primordial qui est de fonctionner comme centrale de virement des Caisses affiliées. Celles-ci peuvent s'estimer heureuses de posséder ainsi un établissement propre auquel elles peuvent confier en toute sécurité leurs fonds disponibles et qui leur sert un intérêt même lorsqu'elle n'a pas la possibilité de les utiliser immédiatement de façon rémunératrice.

Comment ont été investis ces nouveaux 19,5 millions de francs qui ont été déversés à la Caisse centrale ? Ils ont leur équivalent dans l'augmentation que les postes suivants du bilan présentaient au 31 décembre 1941 :

Prêts hypothécaires	Fr. 4,890,838.92
Fonds publics	» 9,276,066.30
Prêts aux communes et corporat. de droit public	» 1,843,641.90
Encaisse	» 4,148,013.73
	Fr. 20,158,560.85

Les *prêts hypothécaires* figurent ainsi au bilan par Fr. 30,448,872.46. Ce portefeuille de créances a fait l'objet d'un examen approfondi. Il ne comporte que des titres de bon aloi. Le rapport de la fiduciaire REVISA souligne à ce sujet que la politique de placement s'inspire de sains principes et que le choix des gages peut être qualifié d'excellent. Nous pouvons constater encore qu'au 1er janvier 1942, il n'y avait effectivement que 2800 francs d'intérêts en souffrance, et qu'aucune poursuite n'a dû être exercée. La Caisse centrale peut servir de modèle aux Caisses affiliées !

Le poste le plus important des actifs est formé par le portefeuille des *fonds publics* qui se montait à Fr. 43,127,538.20 au bilan de décembre et atteignait même 51 millions au jour de la revision. Ce chapitre ne comporte également que des titres de premier choix, soit des papiers-valeurs de la Confédération, des Chemins de fer fédéraux, des cantons, des communes et de banques cantonales. Le Service des titres est dirigé avec une haute compétence et les succès réalisés ici constituent un mérite tout spécial de M. le directeur Stadelmann qui allie à une haute capacité personnelle les expériences de longues années de pratique. Certains critiques financiers estimeront peut-être que le bilan devrait comporter davantage d'hypothèques et moins de fonds publics. Nous leur répondons que d'une part il devient toujours plus difficile de se procurer de bonnes créances hypothécaires — cela surtout au rythme actuel accéléré de l'afflux des fonds, et que d'autre part il est dans la nature d'une Cen-

trale de virement de posséder un lot important d'actifs facilement réalisables, et cela tout particulièrement encore dans les temps incertains dans lesquels nous vivons actuellement. Si semblable portefeuille comporte inévitablement certains risques de pertes sur les cours, il convient de relever qu'il en est tenu compte lors de l'évaluation au bilan et que la Direction s'applique déjà, lors du choix des titres, à réduire ces risques à un minimum.

Messieurs les délégués,

Un élément moins réjouissant du bilan est la très forte encaisse de Fr. 8,696,269.03. Celle-ci provient certes principalement des grosses rentrées de fonds de décembre, mais elle est aussi un indice des difficultés que présente actuellement le placement des disponibilités. Cependant, nous préférons garder temporairement de grosses sommes en caisse plutôt que de pratiquer une politique inconsidérée de placement. Tout investissement de fonds suppose de la réflexion et une étude préalable appropriée. La recherche de bonnes occasions de placement est le grand souci de notre Direction.

Messieurs,

Le résultat du compte d'exploitation est satisfaisant. Le bénéfice réalisé est de Fr. 334,998.79, soit Fr. 38,743.67 de plus qu'en 1940. S'il n'est pas en rapport absolu avec l'accroissement du bilan, la raison en est que nous avons eu de gros capitaux sans emploi et que les impôts et contributions ont considérablement augmenté, soit environ de Fr. 20,000. Si les charges fiscales accrues constituent un devoir tout naturel dans les temps présents, comme sacrifice social pour la défense du pays, la courbe continuellement ascendante qu'elles prennent n'en devient pas moins inquiétante en tant que facteur de durée. Le résultat de l'exercice permet d'attribuer Fr. 150,000.— à la réserve et de payer l'intérêt habituel de 5 % aux parts sociales. Les réserves sont ainsi de Fr. 1,5 million. Elles n'ont certainement pas pu marcher de pair, au cours des années, avec le développement rapide du bilan ; c'est pourquoi nous devons tendre à les renforcer progressivement. Pour la seule année 1941, les Caisses affiliées ont pu verser à leurs réserves 1,2 million de francs ; cela fait plus des 5/6 de ce que l'Union a pu attribuer à son fonds de réserve en 39 ans d'existence. Cela démontre que ce sont les Caisses et non pas l'Union qui sont les principales bénéficiaires de la coopération au sein de nos organisations. « In capito et in membris », une Union forte, des Caisses fortes.

Messieurs les délégués,

A ces quelques considérations sur la Caisse centrale, je me permettrai d'ajouter encore quelques mots concernant nos

Caisses Raiffeisen.

C'est avec une légitime fierté que le Conseil de surveillance constate le développement de nos Caisses. Il y a une année, nous étions portés à penser que malgré la guerre, nos Caisses continueraient sans doute à se développer, mais alors à un rythme ralenti. Or, les progrès du dernier

exercice ont été tout particulièrement importants. La parole « Fonder des Caisses Raiffeisen est une folie » lancée dernièrement par un homme de banque peu perspicace n'a pas eu d'écho puisque l'année 1941 a vu se fonder 32 Caisses, dues à l'initiative de citoyens aux vues larges, imbus d'indépendance et dévoués à la chose publique. Avec leurs 486 millions de somme de bilan (ce qui représente une augmentation de 36 millions) nos Caisses font honorable figure parmi les établissements financiers du pays.

Mais la capacité d'action de nos organisations ne se mesure pas uniquement aux chiffres de la statistique, mais encore et surtout à la somme de leurs valeurs et de leurs influences morales. Notre mouvement doit favoriser la renaissance du village, son développement économique, social et spirituel. Pour cela, il faut aller de l'avant. Une bonne Caisse veillera à ce que les revisions donnent lieu à un minimum de remarques. A ce sujet, je m'adresse à votre conscience d'administrateur : *Donnez suite aux observations qui sont formulées*, car c'est à cette condition seulement qu'une revision acquiert toute sa valeur économique et éducative. La revision ne doit pas être considérée comme un poids, mais au contraire comme un élément de perfectionnement et de sain progrès.

Messieurs,

Si, en plus de 40 ans, jamais encore une Caisse Raiffeisen n'a fait banqueroute, nous le devons uniquement aux revisions responsables et incisives au besoin qui ont été introduites dès le début. Une bonne revision — toute autre serait inutile — est non seulement une assurance contre les risques de pertes et de difficultés, elle est encore un facteur de travail constructif. Elle se répercute sur toute la vie économique villageoise et exerce une influence éducative heureuse sur l'administration et le contrôle des corporations et sociétés locales qui sont en relation avec la Caisse. Nos revisions ne constituent aujourd'hui pas seulement un contrôle d'une autorité de l'Union, elles sont plus que cela, elles sont la revision officielle conformément à la loi fédérale sur les banques. Notre Office de revision remplit sa mission par mandat spécial de la Commission des banques ; si elle ne remplit pas bien ce mandat, celui-ci peut lui être retiré, comme cela s'est présenté auprès d'autres associations fiduciaires. J'irai plus loin encore. Je dirai que donner suite aux suggestions de revision doit procurer de la satisfaction, une véritable joie aux caissiers, aux membres des deux Conseils, aux Caisses. Remplir ce devoir, c'est se procurer la sécurité, c'est s'éviter des risques, des difficultés et des soucis. C'est pourquoi, chers Raiffeisenistes, mettez sagement à profit les observations de revision, avec bonne volonté, sans murmurer.

Messieurs,

Le président du Conseil de surveillance a toujours un *nobile officium* : traduire les sentiments de gratitude. Je remercie le Président et les membres du Conseil d'administration. Je remercie MM. les direc-

teurs Stadelmann et Heuberger ainsi que tout le personnel de la Caisse centrale et de l'Office de revision. Le succès de leur travail leur procure certainement une légitime satisfaction intérieure, la seule susceptible de rendre l'homme vraiment heureux. Et vous tous, chers Raiffeisenistes, membres de grandes ou de petites Caisses, je vous remercie de tout cœur de votre fidélité et votre collaboration à la prospérité de notre beau mouvement raiffeiseniste que Dieu protège si manifestement, comme notre Patrie.

Les propositions du Conseil d'administration vous ont été soumises. Nous vous proposons de les ratifier en votant les *solutions* suivantes :

1. Le compte de profits et pertes et le bilan de 1941 sont adoptés et décharge en est donnée aux organes responsables.
2. Le bénéfice de l'exercice est réparti de la manière suivante, conformément aux propositions du Conseil d'administration :

a) paiement d'un intérêt de 5 % aux parts sociales	Fr. 175,000.—
b) versement au fonds de réserves	» 150,000.—
c) report à compte nouveau	» 9,998,75
3. Des remerciements sont adressés au Conseil d'administration, aux directeurs, ainsi qu'à tout le personnel pour leur travail consciencieux et fructueux.

Messieurs les délégués.

Un des plus grands philosophes français, Pascal, a dit : « L'homme doit être un mathématicien, un sceptique et un croyant ».

C'est là ce que doit être tout membre des organes dirigeants de la Caisse Raiffeisen :

comme *mathématicien* : il doit savoir calculer

comme *sceptique* : il doit être prudent, il doit pouvoir différencier le vrai du faux,

comme *croyant* : il doit être un vrai chrétien, un ami du pauvre comme du riche, du petit comme du grand.

Nous devons concentrer nos efforts à la réalisation de l'esprit et de l'idée de Frédéric Guillaume Raiffeisen, qui lui, jugeait les choses à leur juste valeur. Il était inspiré du principe de l'amour du prochain ; il procura d'abord du pain, puis de l'argent. Si nous ne sommes raiffeisenistes que par amour de l'argent, nous manquons à cet idéal, le seul qui soit durable. Jacob Burckhard disait : « Sur le plan spirituel, nous devons lever constamment les yeux vers les montagnes, atteindre les cimes les plus élevées ». Raiffeisenistes, nous voulons former une grande famille, dans laquelle la solidarité, la résistance ne sont pas de vains mots, mais des actes, des actes de véritable fraternité. Que chacun, dans les temps apocalyptiques dans lesquels nous vivons actuellement, apporte sa contribution à l'existence de notre peuple et de notre chère Patrie suisse.

Tout pour toi, Patrie !

* * *

Les différents rapports qui précèdent sont admis sans discussion et l'assemblée à l'unanimité vote les résolutions telles qu'elles sont proposées par le Conseil de surveillance.

* * *

L'ordre du jour appelle ensuite le tractanda 6 soit la conférence de *M. le Dir. J. Heuberger* sur

le nouveau droit du cautionnement

M. le Dir. Heuberger fait sur ce thème l'exposé suivant :

I. Généralités.

Après trois ans environ de laborieuses discussions, les Chambres fédérales ont, dans leur session de décembre 1941, adopté une loi revisant le droit du cautionnement. Le Conseil national a voté cette loi par 119 voix contre 7 et le Conseil des Etats par 21 voix contre 7. Un bon tiers des parlementaires étaient absents ou se sont abstenus.

Contre toute attente, le referendum ne fut pas utilisé. Le Conseil fédéral a fixé au 1er juillet 1942 la date d'entrée en vigueur de cette nouvelle loi. Il ne fait pas de doute que s'il y avait eu votation populaire, cette loi eut été repoussée à une forte majorité.

Cette revision constitue sans contredit le plus important bouleversement de droit qui s'est produit dans notre pays depuis l'entrée en vigueur du code civil suisse le 1er janvier 1912. La réforme de droit intervenue frappe non seulement les cautions, mais en particulier aussi les preneurs de crédit qui doivent recourir au cautionnement ; elle frappe également les créanciers, c'est-à-dire avant tout les établissements de crédit, et en particulier les Caisses Raiffeisen qui s'occupent du petit crédit rural. Sur les 400 millions de francs de prêts et crédits effectués par nos 700 Caisses Raiffeisen, nous en trouvons 70 millions gagés avec cautionnement complémentaire et 20 millions environ garantis uniquement par cautionnement. Donc, nos Caisses Raiffeisen ont avancé au total environ 100 millions de francs sur cautionnement, ce qui représente environ 20.000 actes d'engagement portant 50.000 signatures de cautions. Cela explique que nous ayons éprouvés le besoin d'entretenir l'assemblée des délégués de cette importante question dont nous aurons à nous occuper d'une manière toute spéciale au cours de cette année.

II. Les motifs de la revision.

La nouvelle loi a pour but d'empêcher le plus possible la conclusion de contrats de cautionnement irréflectifs et de prévenir ainsi les pertes qui peuvent en résulter pour les cautions. Elle prétend donc, en quelque sorte, réaliser le salut public en restreignant simplement les droits et la liberté individuels des citoyens. L'intention est certes louable. Mais nous doutons fort que la nouvelle législation serve effectivement la cause du bien public. Bien au contraire, nous craignons, d'une part, que le nouveau droit n'aggrave dangereusement

la situation des petites gens qui doivent avoir recours au cautionnement en les précipitant vers d'autres formes de signatures et de crédit plus dangereuses et, d'autre part, qu'il ne paralyse l'expansion de la jeune génération peu fortunée en l'empêchant de mettre en valeur ses talents et sa volonté de travail. Car, malgré les abus qui se sont certainement présentés, le cautionnement a néanmoins une haute valeur sociale et a certainement sa part de mérite au développement florissant de notre économie nationale. L'agriculture suisse en particulier doit certainement une bonne partie de sa capacité actuelle à son crédit développé, dont une bonne partie repose sur le cautionnement. « L'utilisation d'un crédit approprié est pour l'agriculture un signe de perfectionnement technique et économique » a déclaré le prof. Howald. Qu'il me soit permis de citer également cet aphorisme énoncé il y a quelques années par notre estimé membre du Conseil d'administration, M. le Conseiller national Meili : « Cautionner peut certes être dangereux, mais ne pas cautionner peut être parfois beaucoup plus néfaste ». Il est incontestable que nombre de gens qui jouissent aujourd'hui d'une situation indépendante et d'une honnête aisance, doivent au cautionnement d'avoir pu mettre en valeur leurs talents, leur intelligence et leurs forces, ce qui leur a permis non seulement de se créer une situation honorable dans la société, mais encore de servir utilement l'économie générale. Le législateur semble s'être laissé trop impressionner par certains cas, d'un nombre pourtant relativement restreint, de catastrophes financières et sociales provoquées par des cautionnements, oubliant que des mesures de protection trop rigoureuses affectent aussi les bons et utiles cautionnements et qu'elles lèsent également les intérêts des débiteurs. On n'annule pas tout un champ de blé pour un peu d'ivraie qui s'y est glissé !

Pour ce qui les concerne, les Caisses Raiffeisen suisses n'ont fait en général que de bonnes expériences, d'excellentes expériences même avec le cautionnement. Il résulte d'une enquête effectuée il y a quelques années dans une région déterminée du pays et embrassant 70 Caisses Raiffeisen, qu'en 20 ans et plus d'activité un tiers de ces Caisses n'ont jamais dû faire appel aux cautions et que les deux autres tiers où les cautions ont dû être recherchées et tenues de payer se bornent à quelques cas tout à fait exceptionnels et ne portant souvent que sur quelques centaines de francs. Toutes ces Caisses Raiffeisen ont été par contre unanimes à déclarer que l'institution du cautionnement a rendu d'inappréciables services à leurs membres constituant souvent un véritable bienfait social. Si les Caisses Raiffeisen n'ont, pour ainsi dire, jamais fait de mauvaises expériences avec le cautionnement, c'est qu'elles sont bien outillées pour pratiquer ce genre de crédit personnel avec un maximum de sécurité pour tous les coobligés. Leurs statuts posent les principes qui font du cautionnement un moyen de crédit efficace et bien-faisant. Ces statuts exigent :

1. Une distribution responsable des crédits, basée sur la solvabilité et la dignité du débiteur.

2. La limitation des prêts sur simple cautionnement à Fr. 8-10.000.—.
3. L'obligation de l'amortissement systématique des dettes.

Les débats du fait de cautionnement qui se sont présentées durant les années de crise ont été fréquemment la conséquence d'une politique de crédit irresponsable pratiquée par certaines banques. Or, le parlement a attaché plus d'importance à ces quelques cas exceptionnels qu'aux 90% d'autres cas où le cautionnement n'a non seulement pas eu d'inconvénients pour la caution, mais a procuré d'inappréciables avantages au débiteur et à la société. Les temps troublés ne sont jamais propices à une révision du droit civil ordinaire. Il n'est pas raisonnable de compromettre 90% d'affaires sérieuses et utiles pour empêcher 5-10 % de cas où des abus ont été commis.

Le projet a maintenant pris force de loi. Il ne sert plus à rien de récriminer. Il faut au contraire prendre ses dispositions pour s'adapter au nouveau droit en cherchant à en atténuer le plus possible les désavantages. C'est ce que nous ferons. Mais il convient de relater que nos Caisses et la population agricole auraient vraiment des tâches plus importantes à remplir que celle-là à l'heure présente.

Un parlementaire romand a pu déclarer avec raison au Conseil national :

« Le nouveau droit va procurer passablement de travail aux créanciers, mais il va en procurer surtout aux notaires et aux avocats. »

Les dispositions de la nouvelle loi sont en effet si compliquées et si délicates que nos Caisses se verraient certainement contraintes à renoncer à pratiquer le crédit sur cautionnement, si l'Union n'était pas derrière elles pour les documenter et leur faciliter l'adaptation au nouveau droit.

III. Les principales innovations de la loi.

La première importante innovation de la nouvelle loi est l'introduction de la *forme authentique* pour tous les cautionnements excédant Fr. 2000.— souscrits par des personnes physiques.

Or, cela entraîne non seulement une complication, mais encore un renchérissement du crédit qui affectera surtout les petites gens qui doivent recourir au crédit avec cautionnement, c'est-à-dire ceux qui auraient en tout premier lieu besoin d'être facilités.

La seconde importante innovation est l'autorisation du conjoint pour les personnes mariées, non inscrites au registre du commerce. Il s'agit certainement là de la plus grave des modifications. Relatons qu'elle n'a pas été réclamée par le Conseil fédéral, mais introduite, après coup seulement, par les Chambres fédérales, cela en partie sous la pression d'extrémistes et de certaines organisations féminines. Cette disposition est pourtant en contradiction flagrante avec le droit civil qui institue le mari chef de l'union conjugale. Il est difficile de prévoir maintenant déjà ce que seront les répercussions exactes de cette révolutionnaire et délicate clause. Mais on peut être certain qu'elles seront importantes. Cette disposition manque de sens logique. Elle engagera simplement les intéres-

sés à éviter le cautionnement en recourant à d'autres formes d'engagement moins compliquées, mais par contre plus onéreuses et souvent plus dangereuses. L'autorisation du conjoint n'est en effet pas nécessaire pour l'endossement d'un billet à ordre ou d'un effet de change. Elle n'est pas nécessaire non plus pour les personnes inscrites au registre du commerce. Les engagements solidaires autres que le cautionnement, ne sont également pas soumis à l'autorisation du conjoint. Le veuf avec des enfants mineurs peut aussi disposer sans autorisation des biens de ses enfants, sur lesquels il exerce la puissance paternelle.

Le consentement du conjoint doit être donné par écrit préalablement ou au plus tard simultanément à la signature du cautionnement.

Les autres innovations sont d'importance secondaire. Nous les énumérons brièvement :

1. La caution n'est dans tous les cas tenue qu'à concurrence du montant total indiqué dans l'acte de cautionnement.

Ainsi, pour se couvrir des intérêts et frais accessoires éventuels, le créancier devra donc exiger un cautionnement d'un montant supérieur de 20 % environ à celui du prêt effectif.

En outre, la caution n'est plus tenue que pour un intérêt échû et l'intérêt courant d'une année.

Les établissements de crédit devront ainsi agir rigoureusement contre les débiteurs en retard. Il ne pourra plus être question pour eux d'accorder certains délais et de faciliter temporairement un débiteur gêné, comme il était possible de le faire jusqu'ici.

2. Lorsque le débiteur est en retard de plus de six mois dans le paiement d'un intérêt ou d'un amortissement, le créancier doit en nanter la caution.
3. La caution ne peut être contrainte de payer qu'après la réalisation des gages mobiliers éven. constitués par le débiteur.
4. La caution ne peut être mise à contribution qu'à condition que le débiteur soit en retard et ait été sommé en vain de s'acquitter.
5. Il était possible au créancier, jusqu'ici, d'attaquer indifféremment l'une ou l'autre caution. Dorénavant, une caution ne pourra être contrainte de payer au delà de sa part tant que la poursuite n'aura pas été introduite contre toutes les autres cautions.
6. En cas de faillite ou de concordat du débiteur, le créancier est tenu d'en informer la caution et de produire sa créance, et de faire tout ce qui peut être exigé de lui pour sauvegarder ses intérêts et ceux des cautions.
7. Les prêts sur simple cautionnement doivent s'amortir à raison de 3 % au moins par année et les prêts sur gage immobilier avec cautionnement complémentaire à raison de 1 % l'an.
8. Tout cautionnement donné par une personne physique s'éteint automatiquement au bout de 20 ans ; il peut toutefois être prolongé pour une période de 10 ans au maximum.

La plupart de ces différentes prestations et devoirs de diligence du créancier sont déjà actuellement pratiquement remplis par les établissements de crédit sérieux.

Une des caractéristiques de la nouvelle loi est qu'à l'exception de l'obligation d'amortissement, presque toutes les dispositions sont de caractère impératif, c'est-à-dire qu'elles ne pourront pas être modifiées par simple convention entre les parties.

Le nouveau droit n'est applicable que partiellement aux anciens cautionnements. Ainsi, le consentement du conjoint n'est requis ici qu'en cas d'aggravation du cautionnement (augmentation du montant, etc.). Par contre, l'obligation de porter à la connaissance de la caution les retards de plus de six mois, le devoir de produire la créance en cas de faillite ou de sursis concordataire du débiteur, ainsi que la possibilité de n'attaquer d'emblée les cautions que pour leur part respective s'appliquent également aux cautionnements existant déjà lors de l'entrée en vigueur de la loi. Les anciens cautionnements s'éteindront aussi automatiquement 20 ans après l'entrée en vigueur de la loi.

IV. Les conséquences de la loi pour les Caisses Raiffeisen.

Déjà fort compliquées pour les juristes et les professionnels de la banque, les dispositions de la nouvelle loi vont causer logiquement des difficultés d'application toutes particulières à nos Caisses gérées par des laïcs en matière bancaire et juridique. Deux voies s'offrent à nous pour surmonter ces difficultés :

1. Une aide étroite de l'Union qui renseignera les Caisses et arrêtera toutes les mesures à prendre.

- a) L'Union fera parvenir aux Caisses, avant le 30 juin, de nouvelles formules de cautionnement ;
- b) L'Union éditera et remettra aux Caisses un « Guide » spécial sur la question ;
- c) L'Union instruira les organes dirigeants lors des révisions et des réunions de Fédérations, éventuellement à l'occasion de cours spéciaux.

De cette manière, on parviendra assez facilement à résoudre les difficultés d'ordre formel. Mais, aucune aide efficace n'est accordée ainsi aux débiteurs qui sont dans l'obligation de recourir au crédit cautionné. Or, fidèles à leur mission, les Caisses Raiffeisen se doivent de s'occuper de ces gens qui risquent d'être les victimes innocentes de la complication du nouveau droit et de leur conserver un moyen de crédit approprié. Or, cette tâche ne peut être remplie aujourd'hui que d'une seule façon, c'est-à-dire

2. par la constitution d'une Coopérative de cautionnement au sein de l'Union.

L'aggravation des conditions du cautionnement instituées par la nouvelle loi frappent principalement les personnes physiques, alors que les personnes juridiques en sont exonérées dans une large mesure. Ainsi, les clauses touchant à l'acte authentique, au consentement du conjoint, à l'expiration du cautionnement au bout de 20 ans, ne les concernent pas.

On tend ainsi à favoriser et développer le cautionnement collectif au moyen de coopératives de cautionnement. Nombre de ces institutions existent déjà. Signalons par exemple la Caisse suisse de garantie pour ouvriers agricoles et petits paysans à Brougg, les sociétés de cautionnements des associations de propriétaires fonciers qui existent déjà dans dix villes suisses, ainsi que les Offices de cautionnement de la Société suisse des arts et métiers. Certains cantons de la Suisse allemande introduisent également actuellement des sociétés de cautionnement agricole.

D'une manière générale, ces coopératives de cautionnement travaillent de manière satisfaisante. Toutefois, il résulte d'une enquête effectuée auprès des coopératives semblables instituées par les associations de propriétaires fonciers que trois facteurs principaux entravent généralement une activité féconde et le développement de ces institutions. Ce sont :

1. les frais d'administration élevés,
2. les pertes relativement lourdes,
3. les impôts qui les grèvent.

Les deux premières de ces difficultés seraient atténuées chez nous par le fait que l'institution pourrait être simplement incorporée dans le cadre de l'organisation actuelle. L'Union pourrait prendre ainsi par exemple à sa charge les frais d'administration, les Caisses locales effectuant alors sans frais les enquêtes et les expertises utiles. Les risques de pertes seraient atténués par la connaissance approfondie que les organes locaux auraient des requérants et de la surveillance qu'ils pourraient exercer constamment sur les bénéficiaires. Nous croyons pouvoir avancer cela en considération des pertes minimales subies jusqu'ici par les Caisses sur leurs opérations de cautionnement. En outre, on pourrait prévoir de la part des Caisses intéressées une certaine participation aux pertes. Maintenant, en ce qui concerne le point 3, c'est-à-dire les impôts élevés, on peut admettre qu'une amélioration interviendra ici à l'avenir. En effet, si l'Etat entrave à tel point le cautionnement personnel jusqu'à le rendre quasi impossible, il se doit par contre de faciliter le cautionnement collectif en accordant des dégrèvements fiscaux importants aux coopératives de cautionnement à caractère d'utilité publique.

Les conditions de base pour la fondation d'une Coopérative de cautionnement au sein de l'Union nous paraissent, de ce fait, assez favorables. Mais, une semblable organisation n'aurait naturellement pas seulement besoin d'une organisation adéquate, mais encore d'un capital de garantie approprié. On pourrait alors envisager la constitution de la manière suivante :

- a) par une participation importante de l'Union,
- b) par la souscription de parts d'affaires par les Caisses affiliées, spécialement de celles bénéficiant des cautionnements,
- c) par une contribution directe des preneurs de cautionnement.

Un plafond déterminé de cautionnements pourrait être prévu au début, par exemple Fr. 5000.— avec ou sans gage complémentaire. Les preneurs de cautionnement se-

raient tenus de verser une prime annuelle de ½ à 1 % de la somme cautionnée.

Il va sans dire qu'aucun projet définitif n'a encore été étudié et établi. Mais nous considérons que la constitution d'une semblable institution au sein de l'Union rendrait certainement de précieux services et serait susceptible sinon de supprimer complètement, du moins d'adoucir quelque peu les inconvénients de la nouvelle loi et de conserver à nos Caisses la possibilité d'effectuer toujours les petits crédits sur cautionnement dont notre classe rurale ne peut se passer.

Ce faisant, le mouvement Raiffeisen suisse créerait une nouvelle œuvre d'une haute portée économique et sociale qui lui permettrait de poursuivre et de développer toujours son action bienfaitrice au service des classes moyenne et rurale.

En résumé de ce que nous venons d'exposer, nous énonçons les

conclusions suivantes :

1. Le nouveau droit du cautionnement constitue une véritable révolution dans le domaine du petit crédit.
2. Le nouveau droit du cautionnement porte particulièrement préjudice au crédit d'exploitation et entrave le développement des classes agricoles et moyennes.
3. Pour parer aux difficultés d'ordre formel qui en résultent, l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel donnera à ses Caisses affiliées toutes les instructions et directives de circonstance.
4. Pour parer, d'autre part, aux difficultés d'ordre matériel et accorder une aide efficace aux membres obligés de recourir au crédit cautionné, l'Union est invitée à étudier la question de la constitution d'une coopérative de cautionnement avec une participation financière de la part de l'Union de Fr. 250.000.— au maximum.

Messieurs les délégués,

Nous n'irons certes pas jusqu'à dire que le nouveau droit empêchera à l'avenir tout cautionnement personnel. Mais il est néanmoins certain qu'il compliquera considérablement et renchérra fortement ce moyen populaire de crédit. Les classes modestes de notre population, pour qui le cautionnement est le seul moyen de crédit, ne sauraient être laissées sans appui, livrées à un sort défavorable. Nous devons leur accorder une aide collective efficace. Ajoutons un nouveau fleuron à l'œuvre raiffeiseniste suisse qui permettra à notre mouvement coopératif de poursuivre et d'augmenter encore son action féconde, et de servir toujours mieux notre population rurale. Nous accomplirons ainsi une bonne action sociale et patriotique, nous servirons efficacement le pays.

Cet exposé est salué par les applaudissements de l'assemblée et le conférencier est vivement remercié par le président.

Au nom des Conseils de l'Union M. le président Eugster souligne que l'adaptation au nouveau droit du cautionnement est de la plus haute importan-

ce pour notre mouvement, et qu'il importe d'atténuer les difficultés qui ne manqueront pas de surgir, surtout pendant la période transitoire.

Partant de ces considérations et d'accord avec les conclusions du rapporteur, le Conseil d'administration croit devoir présenter à la ratification de l'assemblée les propositions suivantes :

1. L'Union est chargée d'étudier sans délai la question de la fondation d'une coopérative de cautionnement dans le sens des suggestions formulées par M. le directeur Heuberger.
2. Le Conseil d'administration reçoit pouvoir de décider une participation de l'Union de Fr. 250.000.— au maximum à la Coopérative qui pourra être ainsi constituée.
3. Un rapport devra être présenté à la prochaine assemblée ordinaire des délégués sur les dispositions qui seront prises.

Le président spécifie que si le Conseil d'administration présente d'urgence ces propositions à l'assemblée, c'est d'une part parce que le temps presse, le nouveau droit entrant en vigueur déjà le 1^{er} juillet prochain, et parce que la convocation d'une assemblée extraordinaire de délégués au cours de l'été serait extrêmement difficile vu la saison et les temps actuels.

Le Conseil d'administration soumet ces propositions à l'assemblée dans la conviction absolue de pouvoir faciliter ainsi aux Caisses et à leurs membres l'adaptation au nouveau droit, et de créer une nouvelle œuvre d'utilité publique susceptible d'augmenter toujours plus la capacité d'action bienfaisante de notre mouvement.

Le président ouvre ensuite la discussion. Elle est utilisée par M. Fluck (Unterseen-Berne) qui approuve en principe l'idée de la fondation d'une coopérative de cautionnement au sein de l'Union mais désirerait qu'il soit fait plus largement appel à cette occasion à la collaboration des fédérations cantonales ; il se réserve de présenter au moment donné un projet spécial et fait les contre-propositions suivantes :

1. Ensuite de l'entrée en vigueur du nouveau droit du cautionnement l'assemblée des délégués considère la fondation d'une coopérative de cautionnement comme désirable.
2. Les organes de l'Union sont invités à étudier la question et à constituer une semblable institution dans la forme la mieux appropriée. A cette oc-

casion il devra être tenu particulièrement compte des suggestions des Fédérations cantonales et des Caisse locales et leur collaboration directe devra être spécialement mise à contribution.

M. le Dir. Heuberger développe encore spécialement les motifs qui ont amené les organes de l'Union à préconiser d'urgence la fondation d'une semblable institution et constate qu'en somme les propositions de M. Fluck s'identifient, quant au fond, avec celles des organes de l'Union. M. Fluck ne pouvant toutefois se résoudre à concilier sa motion avec celle des organes de l'Union l'assemblée réclame le vote.

Le président invite alors tout d'abord l'assemblée à se prononcer sur la question de l'entrée en matière. Cette dernière est votée à l'unanimité. Appelée ensuite à se déclarer sur les deux motions présentées, ce sont les propositions des organes de l'Union qui l'emportent, celles de M. Fluck ne recueillant que cinq voix.

Cette question étant ainsi liquidée, le président passe au dernier tractanda de l'ordre du jour soit la *discussion générale*. Personne ne demandant la parole, M. Eugster lève la séance à 12 h. 30 en ces termes :

Messieurs les Délégués !

Nos débats sont terminés. Ils ont été de nouveau fructueux et les décisions prises marqueront dans nos annales. Notre association a prouvé une fois de plus sa vitalité, sa force d'adaptation et son dynamisme réalisateur.

Je vous remercie de votre collaboration au succès de cette assemblée.

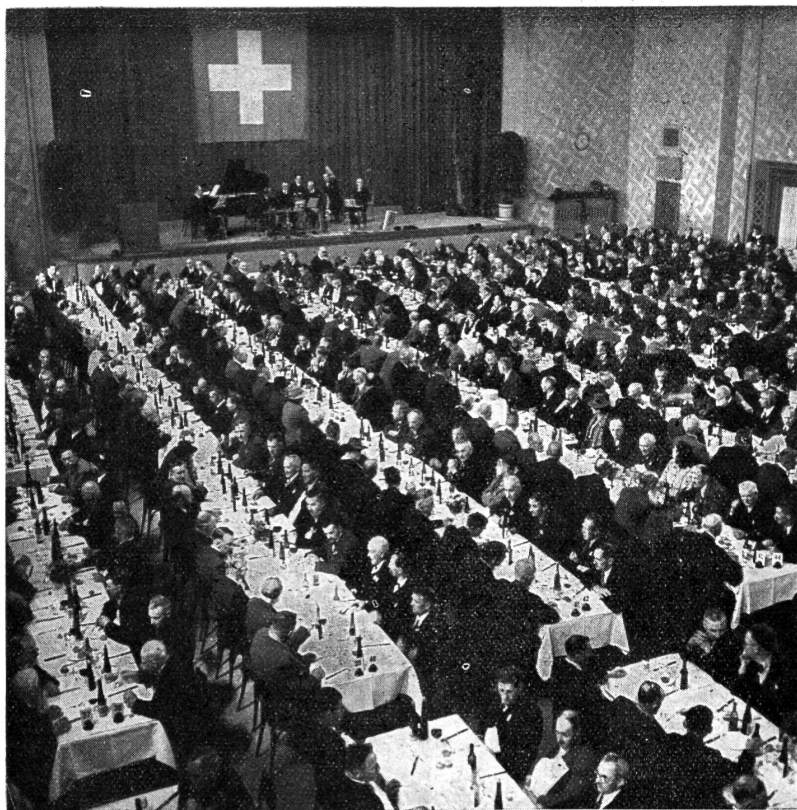
Et maintenant arrive que voudra, raiffeisenistes, nous serons toujours à notre poste, fidèles, fermes et résolus.

Nous *tiendrons* envers et contre tout,

Pour la Patrie, la Liberté !

Sur ces derniers mots l'obscurité se fait dans la salle et le drapeau fédéral tendu sur la scène s'illumine sous le feu des projecteurs. Les délégués se lèvent alors et les yeux fixés sur la croix blanche sur fond rouge entonnent avec ferveur, qui en français, qui en romanche, en allemand ou en italien, le cantique suisse. Les langues sont différentes, mais identiques comme la musique sont les âmes et les cœurs...

Lorsque dans la sombre nuit
La foudre éclate avec bruit
Notre cœur pressent encore
Le Dieu fort



Le dîner en commun à la Foire suisse après l'assemblée des délégués.

Dans l'orage et la détresse
Il est notre forteresse.
Offrons lui des cœurs pieux
Dieu nous bénira du haut des cieux.

Digne point final à une digne assemblée qui comme ses devancières s'inscrira en lettres d'or dans les annales de notre organisation nationale.

Le banquet

Trois heures de séance durant lesquelles les délégués ne se sont pas départis de la plus grande attention et de la plus sévère discipline, aiguissent l'appétit. A 12 h. 30 les congressistes se rendent à la Foire suisse pour le dîner en commun auquel prendront part plus de 1200 convives. C'est la dernière manifestation officielle réunissant tous les délégués. Aussi ces derniers en profitent-ils pour fraterniser encore, pour discuter et échanger leurs dernières impressions. Une grande animation règne dans la salle agréablement pavoisée. Sur la scène un orchestre égrène ses mélodies. Toutes les figures expriment la joie et la satisfaction que procure un bon travail accompli.

Au dessert, M. le directeur Heuberger salue une dernière fois les délégués et les invités, en particulier le directeur de la Foire suisse, M. le prof. Dr. Brogle,

qui bien qu'accidenté a tenu néanmoins à venir saluer personnellement les raiffeisenistes en se faisant transporter dans la salle dans un fauteuil roulant.

Dans son adresse aux raiffeisenistes, M. le Prof. Brogle a proclamé entr'autre :

« C'est avec le plus vif intérêt que je suis depuis des années le développement de votre mouvement. Je tiens à vous féliciter de tout cœur de l'œuvre grandiose que vous accomplissez au service de l'économie nationale en général, au service de la paysannerie et de l'artisanat en particulier. Vous faites œuvre de pionniers en vue de la plus heureuse des solutions de l'important problème du crédit agricole ! »

Ces mots flatteurs à l'égard de notre mouvement prononcés par une des premières notabilités de l'économie suisse sont salués avec plaisir par l'assistance qui fait fête au distingué organisateur de cette magnifique manifestation qu'est la Foire suisse.

Puis lentement les congressistes se dispersent pour visiter la Foire. On les retrouvera encore durant l'après-midi, par groupes, déambulant dans les halles. Dans l'ambiance de cette Foire suisse de 1942 qui se tient sous le signe de l'économie de guerre on se sent pénétré de la même atmosphère émouvante qui se dégageait déjà de l'Exposition nationale à Zurich. La Foire de

cette année revêt en effet un intérêt qui dépasse celui de l'approvisionnement du commerçant, elle constitue aussi pour notre économie nationale un instrument de vulgarisation. Elle convainait le peuple suisse de sa puissance productive et le stimule à tendre toutes ses énergies en vue des efforts accrus qui lui seront sans doute encore demandés.

Ainsi s'est déroulé le 39^{me} congrès raiffeiseniste suisse. Il s'inscrira en lettres d'or dans nos annales et laissera un souvenir réconfortant à tous ceux qui eurent le privilège d'y participer.

Le prêt à intérêt à la lumière de l'histoire

Chacun le sait, pendant des siècles le prêt à intérêt fut déclaré immoral. Il faut remonter très haut dans l'histoire, à l'origine même de l'Eglise, pour retrouver les premières défenses. En 325, le Concile de Nicée, qui devait définir l'essence de la croyance chrétienne dans le *Credo*, s'occupa aussi du prêt à intérêt pour l'interdire au clergé. Au V^{me} siècle, le Pape Léon I^{er}, qui préserva Rome de la fureur d'Attila, étendit cette prohibition aux laïcs... A partir de ce moment, l'interdiction faite aux chrétiens de prêter à intérêt fut appliquée dans nos campagnes et dans nos cités à travers tout le moyen âge, grâce à l'action convergente de l'Eglise et du pouvoir séculier. Et elle se maintint tant que la vie économique resta rudimentaire. Mais quand le commerce et le trafic se développèrent, du même coup le rôle de l'argent grandit et la nécessité fut plus forte que les prescriptions.

Au XIV^{me} siècle, on commence à rencontrer, exceptionnellement encore, des prêts à intérêt. En 1384, l'avoyer, le Conseil et les bourgeois de Berne rendirent une ordonnance par quoi ils sollicitaient des prêts de leurs sujets. Ils s'engageaient envers eux au remboursement du capital et au paiement d'un intérêt de « cinq florins de bon aloi sur cent ». Cet emprunt public, le premier en date dans nos régions, devait servir à couvrir les dépenses résultant des guerres et des achats de territoires de la jeune et audacieuse république.

Dès le début du XV^{me} siècle, la prohibition canonique du prêt à intérêt se relâcha. Le concile de Constance (1418) déclara licite un intérêt de 5 % dans certaines circonstances. Et le Pape Martin V, qui s'arrêta à Fribourg en se rendant à Rome après son élection, permit

l'achat de lettres de rente à 5 %. Dès lors, on voit se dessiner nettement un double fait : l'évolution économique du XV^{me} siècle met de fait et de droit la prohibition de l'intérêt hors d'usage ; l'intérêt de 5 % est considéré tout à la fois comme normal et comme un maximum qu'on ne peut dépasser en aucun cas sous peine d'usure.

* * *

Avec le XVI^{me} siècle, nous entrons dans les « temps modernes ». Il vaut la peine de suivre dans les ordonnances multiformes les conditions du taux de l'intérêt hypothécaire en usage dans les deux principaux Etats de la Confédération : Zurich et Berne.

Vers 1550, les premiers soubresauts de la Réforme passés, toutes les branches de l'industrie zuricoise se mirent à reflourir. Il en résulta un accroissement rapide des fortunes bourgeoises. Dès la fin du siècle et au cours du siècle suivant, l'abondance d'argent est telle que les propriétaires fonciers obtiennent couramment des avances à 4 %. Ils s'en servent pour rembourser leurs anciennes lettres de rente à 5 %. Mais la trop grande facilité de trouver de l'argent bon marché provoqua vite un renchérissement général des terres et en deux ou trois générations un endettement excessif des fonds ruraux. En 1675, le gouvernement de Zurich se décide à sévir. Il interdit d'apposer les sceaux officiels sur toute cédule hypothécaire stipulée à un taux inférieur à 5 %. En 1710, il renouvelle son édit. Mais rien n'y fait. Malgré les très fortes amendes prévues, les infractions sont générales. Le taux de l'intérêt obéissant aux lois économiques de l'offre et de la demande se maintint bas, les dispositions légales étant tournées par divers subterfuges. En 1750, le taux de 4 % s'impose partout. Le gouvernement, se rendant compte que de simples commandements et mandats sont sans efficacité, imagina alors de raréfier et renchérir l'argent en facilitant l'exportation des capitaux. En 1754, il crée à cet effet la banque Leu & Cie — qui est aujourd'hui l'une des huit grandes banques suisses — la chargeant de placer 100,000 couronnes à l'étranger. En quelques années plusieurs millions sortirent par cette porte. Le gouvernement y gagnait gros, et le taux intérieur de l'intérêt montait, ce qui était précisément ce qu'on cherchait. Cependant après 1790, devant la Révolution française menaçant toute l'Europe, les placements à l'étranger devinrent hasar-

deux. La Banque gouvernementale rapatria ses capitaux et chercha des emprunteurs dans le canton. Cette brusque surabondance d'argent fit tomber le taux hypothécaire à 3 1/4 %.

Cependant la vie économique dans le canton de Berne suivait un cours moins favorable, du fait que la population était composée surtout d'agriculteurs. Par un décret de 1530, le taux légal fut fixé « définitivement » à 5 %. Mais les propriétaires fonciers, à court d'argent et n'obtenant pas les moyens nécessaires, consentaient à payer des taux supérieurs. Cela se faisait le plus souvent sous la forme usuraire bien connue : au lieu de remettre l'argent à l'emprunteur, on le forçait à prendre des céréales, du bétail, des produits de consommation qu'on lui comptait très cher. Ou bien le remboursement était à si brève échéance que le débiteur devait entamer son capital. Ou encore, quand il acquittait ses intérêts, il devait y ajouter des « cadeaux » fort onéreux. Sous la pression du besoin et à cause de la rareté de l'argent, les propriétaires empruntèrent aussi d'importantes sommes à « l'étranger », en engageant des terres bernoises. Et ils le firent dans une si large mesure que la ville de Berne, soucieuse de rester reine et maîtresse de ses ressources, résolut, en 1677, de racheter les créances de ce genre et les acquit au prix de 547,717 livres. Toutefois, avec le XVIII^{me} siècle, l'argent se mit à abonder à Berne. Le taux, insensible aux décrets qui voulaient le maintenir à 5 %, descendit à 4 %. Avant Zurich même, Berne se fit exportatrice de capitaux en Hollande et en Angleterre, et sur une si grande échelle que, vers 1790, elle en retirait un revenu annuel de 240,000 couronnes. Ainsi alimentait-elle le trésor fameux dont les Français devaient s'emparer en 1798 et s'en servir à financer la campagne napoléonienne d'Egypte. « Le siècle des lumières », le dernier de l'ancien régime, siècle de grande prospérité et d'aisance générale, finissait tragiquement dans le sang et les convulsions des guerres et des révolutions. Quant au taux de l'intérêt hypothécaire, comme à Zurich et comme dans la période extrêmement troublée dans laquelle nous vivons, il était plus bas que jamais, l'argent étant surabondant par rapport aux rares placements sûrs qui se présentaient.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêt

Le *marché monétaire* reste toujours extrêmement liquide. Et on peut admettre qu'il le restera malgré les souscriptions publiques qui interviendront ces temps prochains. Les avoirs à vue à la Banque Nationale varient toujours entre 1500 et 1600 millions de francs et accusent même une tendance à augmenter encore. La Confédération ne fait appel au crédit de la banque d'émission que de façon réduite ; c'est là un phénomène réjouissant, si l'on considère l'augmentation fantastique, depuis le début de la guerre, des dettes que les pays étrangers ont contractées auprès de leurs banques d'Etat. Comme par le passé, la couverture des billets en circulation reste excellente. Les avoirs à vue à la Banque Nationale et les billets, de Fr. 3,7 milliards au total, sont couverts par 3,45 milliards d'or.

Sur le *marché des capitaux*, l'offre reste toujours fortement supérieure à la demande. On constate un léger fléchissement du rendement des titres d'emprunts de premier ordre, qui est maintenant quelque peu inférieur au 3 %. Les banques continuent à n'accepter qu'avec réserve les nouveaux capitaux offerts. Le taux des obligations de caisse, à 3-5 ans, a fléchi de 2 ¼ à 2 ½ %, tandis que le 3 % n'est plus accordé que pour 6-10 ans de terme, et ceci seulement pour des montants réduits. Le 3 ¼ % disparaît de plus en plus. L'épargne, pour laquelle les banques cantonales bonifient en moyenne du 2,52 % n'a pas subi de changement notable. On en vient ici de plus en plus à n'appliquer que du 2 ½ et 2 % aux dépôts de quelque importance. Les comptes courants à vue et les comptes entre banques ne touchent depuis longtemps pratiquement plus aucun intérêt. Le taux hypothécaire moyen des 12 plus importantes banques cantonales du pays a passé de 3,80 % au début de l'année à 3,78 % à mi-avril. Le taux de 3 ¼ % se généralise pour les prêts hypothécaires premier rang.

Les *Caisses Raiffeisen* maintiendront le 3 % aux obligations à 4-5 ans de terme au minimum, tandis que le 3 ¼ % ne sera plus accordé qu'aux placements à 6-8 ans de terme et seulement pour les titres munis de coupons annuels. En épargne, on bonifiera du 2 ½-2 ¾ % ; le 2 ¾ % ne devrait toutefois pas être appliqué aux dépôts dépassant Fr. 5000. Le 1 ½ % au compte courant à vue est normal.

Les Caisses se montreront également

réservées vis-à-vis des capitaux importants qui pourraient leur être offerts de personnes du dehors.

Sur la base des taux créanciers ci-dessus, on pourra appliquer 3 ¼ % aux hypothèques premier rang, 4 % à 4 ¼ % aux titres de rangs postérieurs et 4 ¼-4 ½ % aux prêts sur cautionnement. Les Caisses disposant de 5 % au moins de fonds propres peuvent prévoir le 3 ¼ % pour les avances hypothécaires 1er rang et un taux uniforme de 4 % pour tous les autres comptes débiteurs. La Caisse centrale bonifiera un taux maximum de 2 ¾ % aux placements à 5 ans de terme tandis qu'elle maintiendra momentanément encore les conditions appliquées au compte courant à vue.

Un camp paysan.

On nous écrit du Val d'Iliez (Valais) :

La presse a relaté le succès du 17^{me} Camp paysan tenu à la Sagne les 7 et 8 février 1942. 300 à 400 paysans venus des cantons de Neuchâtel, Vaud, Berne et quelques-uns d'ailleurs encore se sont rencontrés dans ce village des montagnes neuchâteloises. Les entretiens placés sous le signe de la fraternité chrétienne portèrent principalement sur des problèmes de la terre. Pour ces camps, les organisateurs font toujours appel à des personnalités du monde agricole, à des Conseillers d'Etat, voire parfois, à un Conseiller fédéral. Le camp de cette année revêtait une importance particulière du fait que deux représentants des hautes autorités civiles et militaires avaient accepté d'y prendre part : M. le conseiller fédéral de Steiger qui parla du « Paysan et de la liberté individuelle » et M. le col. divisionnaire Dolfuss, adjudant-général de l'armée, qui développa le sujet : « Armée et paysans ».

Les travaux furent inspirés par un esprit chrétien et une parfaite compréhension du monde paysan. Les organisateurs du Camp de La Sagne ont voulu faire participer ceux qui tiennent en mains les destinées du pays à la vie, aux peines et aux inquiétudes du monde paysan et cela sous le regard et l'inspiration de Dieu.

La faveur est maintenant, plus que ces années dernières, au camp. Ces journées communautaires d'information professionnelle et de formation professionnelle, sociale et civique, dans un cadre naturel et attrayant de chants, de feux de camp, etc., obtiennent un vif succès et laissent une impression durable sur les participants. L'esprit qui anime les campeurs est tout le contraire de l'esprit d'égoïsme. C'est l'esprit de solidarité, du don de soi, d'union, de dévouement, de discipline éducatrice.

Les participants goûtent les bienfaits d'une formation personnelle professionnelle, familiale et sociale, en un mot une formation de Chefs. Rentrés chez eux, leur milieu subit l'influence de tout ce qu'ils ont acquis et appris au camp.

M. Bd.

Les coopératives de crédit aux Philippines

La première coopérative de crédit a été organisée aux Philippines en août 1938. Il en existe aujourd'hui 23 avec 1800 membres et un capital global de 40.000 pesos. Le montant des prêts que ces coopératives ont accordés à leurs membres s'est élevé à 60.000 pesos au cours du dernier exercice. Il s'agit là des coopératives de crédit constituées dans des paroisses. Il en existe d'autres dont deux ayant une activité purement éducative ; deux formées par des fonctionnaires du Gouvernement et deux constituées entre les membres des coopératives de consommation.

Le Philippin moyen est pauvre, 68 % de la population est composée d'éléments ruraux et 38 % des agriculteurs ne sont pas propriétaires des bêtes de trait qu'ils utilisent ; 35 % d'entre eux ne possèdent même pas de charrue en propre. Plusieurs passent leur vie à payer des dettes.

Les coopératives de crédit sont appelées à remplir une fonction éducative très importante, et doivent veiller à ce que les prêts servent uniquement à des fins productives. Un des principes intéressants appliqués dans les coopératives aux Philippines est celui qui concerne l'épargne obligatoire, et qui ne permet pas aux membres d'emprunter plus du double du montant des parts sociales en leur possession.

Ce système a certainement une valeur éducative et sert de frein à des emprunts inutiles en même temps qu'il aide les membres à se créer des économies.

Les coopératives de crédit aux Philippines bénéficient de l'assistance de l'Administration du crédit agricole à Washington aussi bien que de celle de l'Association nationale des coopératives de crédit aux Etats-Unis. Les brochures et les manuels publiés par ces deux institutions ont été traduits dans les dialectes philippins. L'essentiel du contenu des ouvrages de M. Roy F. Berggren sur les coopératives de crédit aux Etats-Unis a été également traduit dans les divers dialectes philippins et sert de manuel d'étude aux coopérateurs.

NOTICE

Divers articles ont dû être renvoyés au prochain numéro, entre autres le compte rendu de la réunion de la Fédération vaudoise.

Chez les raiffeisenistes genevois

La Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen a tenu sa réunion annuelle le dimanche soir 19 avril au local habituel. Les mauvaises communications résultant de l'horaire de guerre n'ont malheureusement pas permis aux Caisses de Meinier, Avusy et Avully d'y prendre part et plusieurs délégations d'autres Caisses ont dû également pour la même raison quitter la salle avant la fin de la séance. Aussi le Comité fédératif étudiera-t-il la possibilité de choisir à l'avenir une heure plus propice permettant à toutes les délégations de participer facilement à ces réunions toujours intéressantes et utiles.

Les nouvelles Caisses de Soral, Aire-la-Ville, Onex et Laconnex ont été admises dans la Fédération. A la fin 1941 le nombre des Caisses genevoises se montait à 27, auxquelles sont venues s'ajouter dès lors les 4 fondations de 1942 à Chancy, Thônex, Laconnex et Versoix. M. le député *Jean Dusseiller*, président de la Fédération, a souhaité une chaleureuse bienvenue à toutes ces nouvelles sections. Un hommage particulier est rendu à M. Louis Chillier, secrétaire corporatif et gérant de la Caisse de compensation cantonale ainsi qu'à M. le Conseiller d'Etat Anken et à son chef de service M. Berthoud pour leurs heureuses initiatives en vue de la fondation de nouvelles Caisses. Le mouvement raiffeiseniste en terre genevoise est en progrès constant. Le nombre des sociétaires dépasse déjà le millier. Les dépôts confiés qui atteignaient 3,7 millions en 1940 passent à 4,4 millions de francs à fin 1941. Il y a là un indice de la belle confiance dont ces institutions d'entraide sont l'objet de la part de la population rurale. Le canton de Genève appuie directement le mouvement et en vertu d'une loi cantonale place également des fonds dans les Caisses. De nombreuses communes ont contracté également des emprunts auprès de leur « petite banque » locale. Le chiffre d'affaires de toutes les Caisses en 1941 est de Fr. 10,3 millions. Le Comité de la Fédération genevoise s'est principalement occupé de la question des avances aux syndicats d'améliorations foncières.

Suivant les directives de l'Union et conformément aux désirs du Département de l'agriculture ces opérations se feront par nos Caisses sous forme de simple crédit en compte courant, sans utiliser les effets de change.

Les procès-verbaux de la Fédération

sont tenus par *M. Marius Constantin*, caissier à Collex, et *M. Charles Boymond*, caissier à Plan-les-Ouates assume les fonctions de trésorier. Malgré la dépense extraordinaire causée en 1941 par la présentation de l'œuvre raiffeiseniste lors de l'Exposition agricole de Lancy, l'avoir fédératif se monte à Fr. 1274.40. La cotisation de 50 cts par membre est maintenue et sur la proposition de *M. Lépine*, Collonge, les comptes sont approuvés. Les sections de Dardagny et de Bernex sont désignées pour la vérification des comptes en 1943.

Le délégué de l'Union suisse, *M. Bucheler*, reviseur, a donné un aperçu de la situation et du travail accompli par les Caisses affiliées et a fait un exposé sur la nouvelle loi sur le cautionnement. Les prêts sur cautions sont cependant très peu nombreux dans les Caisses genevoises. La cédula hypothécaire y est de plus en plus utilisée comme instrument avantageux de crédit agricole, cela même pour le crédit d'exploitation.

Les répercussions de la guerre se font sentir à Genève plus fortement que dans toute autre région du pays. Mais les genevois luttent avec un réconfortant courage contre l'adversité. C'est tout particulièrement le cas des coopérateurs raiffeisenistes qui possèdent dans leur œuvre de solidarité le bon moyen pour « tenir » !

-ch-

Nouvelles des Caisses affiliées

FOREL (Lavaux)

Le soir du 18 mars, la majorité des 80 membres de notre Caisse prenaient le chemin du collège du Pont-de-Pierre, pour assister à l'assemblée générale.

M. Charles Ponnaz, président, après avoir souhaité la bienvenue à chacun et excusé l'absence de quelques mobilisés, donne lecture du rapport du Comité de direction sur l'exercice 1941, le 18^{me} depuis la fondation de l'association. Il brosse tout d'abord un tableau de la situation économique de l'Europe et de la Suisse : cet excellent raccourci, sans pousser les choses au noir, ne la montre pas sous un jour bien agréable.

M. Ponnaz se réjouit de voir la Caisse de Forel prendre de plus en plus d'ampleur, recruter de nouveaux adhérents et consolider toutes ses positions. Le mouvement général a dépassé le million pendant l'année 1941, atteignant Fr. 1.111.017,—. Le bilan, en augmentation de Fr. 39.000,—, s'élève maintenant à Fr. 381.782,—. Tous les postes ont travaillé et le Comité se plaît à reconnaître la bonne marche des comptes débiteurs, dont les intérêts et amortissements ont été ponctuellement payés.

Notre Caisse s'est fait représenter au Congrès annuel de Lucerne, journées mémorables, surtout celle du Grutli.

Les comptes ayant été au préalable commentés par le caissier, *M. Henri Colomb*, président du Conseil de surveillance, présente son rapport. Au cours de ses 6 séances, le Conseil a pu se rendre compte du gros travail accompli par les organes dirigeants et se féliciter des progrès réalisés. Il propose, ce que l'assemblée ratifie à l'unanimité, d'admettre les comptes annuels, de répartir un dividende de 3,38 % et de remercier le Comité de direction et le caissier de leur gestion.

Le caissier, *M. Alfred Monnet*, en fonctions depuis 1929, est réélu par acclamations.

L'ordre du jour de cette assemblée comporte un objet important : la construction d'un nouveau local, le bureau actuel se révélant de plus en plus insuffisant. Après un exposé de la question par le président, et les renseignements donnés par M. Frédéric Bastian, les sociétaires unanimes appuient le projet des deux Comités d'édifier une annexe au collège du Pont-de-Pierre, sur le fonds communal, sous réserve des autorisations légales.

Avant de passer à la répartition de l'intérêt de la part sociale et d'aller gravement apprécier les indiscutables qualités du Lavaux 1941, l'assemblée approuve pleinement les paroles de clôture de M. Ponnaz ; il espère que l'exercice en cours, dont les débuts sont prometteurs, verra se réaliser deux désirs légitimes : la Caisse enfin bien logée dans un local pratique et accueillant ; un bond en avant aussi marqué qu'en 1941 !

CORRESPONDANCE

M. A. F.

Cession d'une créance résultant d'un compte courant.

En ce qui concerne la *cession de crédit hypothécaire* la littérature sur la matière et la jurisprudence posent les principes fondamentaux ci-après :

1) *le transfert d'un contrat de crédit n'est juridiquement pas possible.*

La subrogation ne peut avoir lieu que pour le solde dû, c'est-à-dire pour la *créance effective* qui existe au moment du transfert.

2. *L'affectation hypothécaire* est naturellement transférée avec la créance mais elle *n'exerce plus ses effets en faveur du nouveau créancier que pour le montant de la créance au moment du transfert.*

Il résulte donc de ce qui précède :

a) que l'établissement de crédit qui a repris d'un tiers le solde d'un crédit hypothécaire ne possède plus contre son débiteur qu'une *créance hypothécaire ferme* pour le montant repris. Entend-il maintenir sa créance sous cette forme il lui suffira de faire signer à son débiteur une simple reconnaissance de dette sous seing-privé et tout sera en ordre.

b) entend-il par contre maintenir à son client la possibilité d'exploiter le compte dans la forme initiale du compte courant

et cela encore non seulement pour le montant repris mais pour le montant primitif du crédit, *il est indispensable que cela fasse l'objet d'un nouveau contrat*, d'un acte reconnaissant, donné en la forme authentique dit la littérature sur la matière.

M. L. R.

Les emprunts à taux et termes fixes ne sont pas rationnels.

Certaines petites corporations de droit public (communes, paroisses) voire même des sociétés, considèrent de bonne politique de contracter à tout prix leurs emprunts à un taux fixe et pour une durée déterminée.

Aujourd'hui où le marché de l'argent n'a plus sa stabilité d'antan, ce procédé est en quelque sorte une spéculation. En cas de fluctuation des taux, l'opération est préjudiciable soit à l'une soit à l'autre des parties contractantes. Elle n'est de ce fait rationnelle ni pour le débiteur ni pour le créancier. Il est préférable de s'en tenir à la forme ordinaire soit au *prêt pour une durée indéterminée avec faculté de dénonciation moyennant avis préalable de six mois*. Ce procédé est plus simple et permet une meilleure adaptation, en cas de besoin, aux exigences du marché de l'argent et aux besoins particuliers. Les Caisses Raiffeisen n'effectueront leurs prêts que sous cette forme.

M. R. F.

Usons mais n'abusons pas du téléphone.

Le téléphone est certes très pratique. Mais il est fort coûteux. Il faut donc s'en servir avec discernement. Les affaires susceptibles d'être traitées par correspondance, par une simple carte postale souvent, ne doivent par exemple pas faire l'objet de communications téléphoniques coûteuses. Les petites dépenses chargent aussi le compte des frais généraux !

M. V. N.

Les établissements de crédit, percepteurs de l'Etat.

Nous avons bien reçu votre lettre par laquelle vous nous dites avoir exécuté consciencieusement les directives de l'Union relatives à la perception des droits de timbre et impôts fédéraux. Nous comprenons certes que cela vous ait causé un gros travail supplémentaire. « Pour peu que cela continue il faudra bientôt plus de temps pour établir les déclarations d'impôts que pour dresser les comptes et bilan » écrivez-vous ! En effet, lors de l'introduction de la loi fédérale sur les coupons déjà, puis lors de celle de l'impôt fédéral pour la défense nationale, l'Etat a simplement obligé les établissements de crédit à défalquer en sa faveur les impôts lors du paiement des intérêts. On n'a pas considéré jusqu'ici ce travail digne d'une rétribution. Or il ne faut pas considérer ces services comme faciles et tout naturels. Ils représentent pour les établissements de crédit beaucoup de travail et des frais fort considérables. On doit en tenir mieux compte dans les sphères officielles et dans le pays tout entier.

Extrait des délibérations

de la séance des Conseils de l'Union du 26 avril 1942, à Bâle.

1. Toutes les conditions d'admission ayant été dûment remplies, les Caisses suivantes, récemment constituées, sont admises définitivement dans l'Union :

Laconnex et Versoix (Genève)

Wikon (Lucerne)

Cerneux-Péquignot, Chézard-St-Martin et *Cressier* (Neuchâtel)

Immensee (Schwytz)

Münchwilten et *Rothenhausen* (Thurgovie)

Corbeyrier (Vaud)

Allenwinden (Zoug)

Ensuite de ces 11 nouvelles admissions le nombre total des Caisses affiliées à l'Union passe à 718. Il y a eu déjà 14 fondations en 1942.

2. Après étude des motifs à l'appui, l'approbation définitive est donnée à 12 *crédits spéciaux* à des Caisses affiliées portant sur un montant global de Fr. 596.000.—. Ces crédits sont destinés en grande partie à financer des travaux d'amélioration foncière et d'extension des cultures.

3. La Direction de la Caisse centrale soumet le *bilan trimestriel* au 31 mars 1942. Pour le premier trimestre de l'année le bilan accuse une nouvelle augmentation de 7,7 millions et atteint ainsi Fr. 115,2 millions de francs. L'augmentation résulte principalement de l'afflux persistant de fonds des Caisses affiliées.

4. La Direction de l'Office de revision réfère sur les préparatifs du *congrès de l'Union* auquel participeront plus de 1200 délégués.

Les tractanda de l'ordre du jour sont soumis à une dernière discussion et les Conseils prennent définitivement position au sujet des propositions qui seront formulées concernant la fondation d'une coopérative de cautionnement au sein de l'Union.

5. La Direction proclame les principaux chiffres du *tableau statistique des bilans des Caisses affiliées au 31 décembre 1941*. C'est avec une vive satisfaction que les Conseils prennent acte du développement extraordinaire enregistré et des réjouissants progrès réalisés.

6. Le 15 mai 1942 *M. Henri Serex*, fondé de pouvoirs, a commémoré le 25^{me} anniversaire de son entrée au service de l'Union. Les Conseils lui présentent

à cette occasion leurs vives félicitations et rendent hommage aux éminents services qu'il a rendus à l'Union spécialement comme reviseur, secrétaire-adjoint, et rédacteur de l'organe romand de l'Union.

Communications du Bureau de l'Union

Entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le cautionnement.

Le nouveau droit du cautionnement entrera en vigueur le *1er juillet 1942*. Les Caisses qui ont des affaires de cautionnements pendantes feront bien de les régulariser avant cette date afin d'épargner aux intéressés les complications et les frais qu'entraîneront les nouvelles dispositions légales.

Les travaux préparatoires touchant à l'organisation de la *Coopérative de cautionnement* dont la constitution a été décidée par l'assemblée des délégués du 27 avril dernier ont commencé. Des précisions à ce sujet seront données aux Caisses affiliées par circulaire dans le courant du mois de juin.

Emprunts remboursables.

Dès le 31 mai 1942 :

Canton de Bâle-Ville, 4 ½ %, 1930.

Canton des Grisons, 4 %, 1930.

Ville de St-Gall, 4 %, 1932.

Dès le 1er juin 1942 :

Canton de Genève, 4 ½ %, 1930.

Ville de Bellinzone, 4 ¼ %, 1930.

Dès le 30 juin 1942 :

Canton d'Argovie, 4 ½ %, 1930.

Canton du Tessin, 4 %, 1930.

Ville de Bellinzone, 4 %, 1931, et 4 % 1935.

Ville de Coire, 4 %, 1930.

Ville de Sion, 4 %, 1932.

Lettre de gage de la Centrale des banques hypothécaires suisses, Série 7, 3 ¾ %.

Forces de Oberhasli, 5 %, 1930.

L'intérêt cesse de courir dès l'échéance.

La Caisse centrale se charge de l'encaissement de tous titres échus.

Paroles à méditer.

Tant que les Eglises et les Universités n'affronteront pas la crainte de mettre le christianisme dans l'économie, nous n'arriverons pas à vaincre la pauvreté et la misère de notre système économique actuel. Il nous faut prêcher les principes, mais nous ne pouvons pas nous cacher derrière eux comme nous nous cachions derrière le tablier de notre grand-mère. Nous devons faire passer les principes dans la pratique.

Rév. M. M. Coady.